



IBB · ICM · BHI · BTI · BWI
www.bwint.org

INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DU BÂTIMENT ET DU BOIS
RÉGION AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT

Les Multinationales **CHINOISES** en Afrique

**FRIEDRICH
EBERT
STIFTUNG**

Trade Union Competence Centre
for Sub Sahara Africa

Poids du développement sur la main d'œuvre
Perspectives politiques, socio-économiques et culturelles

中国你好
我们是朋友



IBB RÉGION
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT

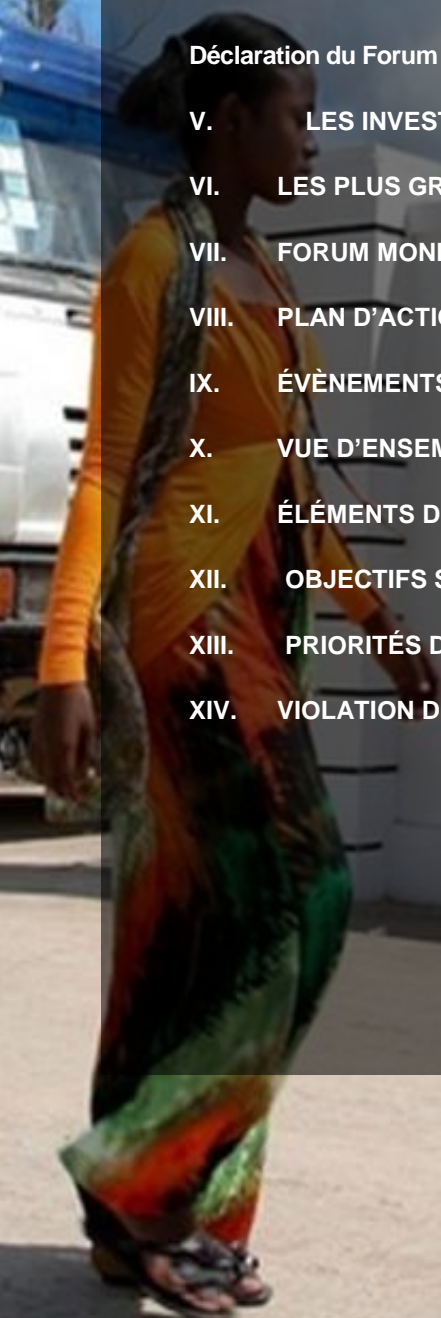


Les EMN Chinoises en Afrique



Table des Matières

I.	REMERCIEMENTS.....	4
II.	RÉSUMÉ ANALYTIQUE	5
III.	BREF PANORAMA HISTORIQUE.....	6
IV.	CETTE ANNÉE: LES PROMESSES DE LA CHINE À L'AFRIQUE.....	7
	Déclaration du Forum sur la Coopération sino-africaine.....	9
V.	LES INVESTISSEMENTS DE LA CHINE EN AFRIQUE	15
VI.	LES PLUS GRANDS PROJETS DE LA CHINE EN AFRIQUE	17
VII.	FORUM MONDIAL SUR LES EMN CHINOISES I.....	23
VIII.	PLAN D'ACTION MONDIAL DE L'IBB POUR LES EMN CHINOISES.....	40
IX.	ÉVÈNEMENTS RÉGIONAUX MARQUANTS: D'ABUJA À LA TANZANIE	44
X.	VUE D'ENSEMBLE DE LA SITUATION ET DU CONTEXTE INTERNATIONAUX	47
XI.	ÉLÉMENTS D'INFORMATIONS SUR LES MULTINATIONALES CHINOISES	52
XII.	OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'IBB: ORGANISER, NÉGOCIER ET MOBILISER.....	54
XIII.	PRIORITÉS DE L'IBB POUR LA PÉRIODE 2014-2017.....	55
XIV.	VIOLATION DES DROITS DES TRAVAILLEURS – CAS DU SÉNÉGAL	58





I. REMERCIEMENTS

La présente publication est une compilation de différentes informations et recherches partagées pendant le premier Forum mondial de l'IBB consacré aux entreprises multinationales chinoises (EMN), auxquelles il faut ajouter d'autres rapports sur la "Coopération sino-africaine". La brochure contient également les résolutions de l'IBB adoptées au Congrès de 2013 à Bangkok, la stratégie débattue pendant le Forum mondial de l'IBB de décembre 2015 consacré aux entreprises multinationales chinoises ainsi que des extraits d'un travail de recherche intitulé "*Les investissements chinois en Afrique : Opportunité ou menace pour les travailleurs africains ?*"

Nous exprimons toute notre gratitude aux membres de l'organisation FES pour leur inconditionnel soutien financier pour la campagne et l'établissement de contacts qui ont permis aux affiliés de partager leurs expériences et leçons pendant les activités de syndicalisation et les négociations avec les EMN chinoises. Nous tenons également à remercier les nombreux affiliés de l'IBB qui y ont contribué en présentant les questions relatives aux multinationales, surtout celles qui concernent les EMN chinoises opérant en Afrique..

**FRIEDRICH
EBERT
STIFTUNG**

Trade Union Competence Centre
for Sub Sahara Africa

II. RÉSUMÉ ANALYTIQUE



Tous ceux qui suivent les relations sino-africaines sont d'accord qu'au cours de ces 10 dernières années, les entreprises publiques et privées chinoises sont devenues les principaux investisseurs en Afrique. Même en tant qu'individus, les Chinois investissent de petits capitaux dans des entreprises telles que les restaurants ou les cliniques d'acupuncture. Au cours de ces dernières années la Chine était probablement la plus importante source d'investissements directs étrangers, au niveau bilatéral, dans les 54 pays d'Afrique.

Depuis le début du 21^{ème} siècle, les entreprises publiques et privées chinoises ont envahi les pays africains à la recherche de ressources naturelles, de nouveaux marchés et d'autres opportunités d'affaires. Le commerce avec le continent est monté en flèche; en 2009, la Chine a dépassé les États-Unis pour devenir le plus grand partenaire commercial de l'Afrique, et en 2014, la Chine a dépassé de 120 milliards USD le montant des flux américains. Ces tendances ont coïncidé avec une explosion d'optimisme quant aux perspectives de croissance économique de l'Afrique.

Mais actuellement, avec le ralentissement de la croissance économique de la Chine – son PIB était de 6,9% en 2015, inférieur aux 7,3% de 2014, et le plus bas taux de croissance enregistré par la Chine depuis 25 ans – les choses sont en train de changer. Les services de douanes de la Chine ont récemment rapporté que par rapport à 2014, les exportations africaines vers la Chine ont chuté de 38% en 2015. En novembre 2015, le ministère du Commerce de la Chine a annoncé une chute annuelle de 40% dans les investissements vers le continent, ce que le journal d'État de langue anglaise *China Daily* a appelé un "effondrement". Comme le jumbo jet (avion gros porteur) qu'est l'économie chinoise ralentit – ou pire, s'apprête à faire un atterrissage forcé – certains analystes pensent que les perspectives sont sombres pour le continent. Le Rand, la monnaie sud-africaine qui ne fait que perdre sa valeur est la plus récente manifestation des douleurs à venir. <http://foreignpolicy.com/2016/02/18/africa>

Plus de 2 000 entreprises chinoises ont investi en Afrique. La plupart des investissements ont été faits dans les secteurs de l'énergie, des mines, de la construction et de la fabrication. La Chine a commencé à accroître considérablement ses investissements en Afrique quand les entreprises européennes et celles des États-Unis ont tourné le dos au continent, et s'y retiraient. La Chine a profité de cette opportunité et a en quelque sorte comblé le vide laissé par les Occidentaux. Cependant, étant donné que les entreprises occidentales ont commencé à investir très tôt en Afrique, leurs investissements cumulatifs dépassent largement les investissements directs étrangers de la Chine en Afrique. <https://africaupclose.wilsoncenter.org/chinas-investments-in-africa/>

Le Forum de la Coopération sino-africaine (FCSA) tenu en décembre 2015 à Johannesburg où Xi Jinping a promis USD 60 milliards de financement à l'Afrique (certains investissements seront affectés à la promotion du développement de l'industrialisation de l'Afrique – continuer à bâtir et transformer les relations commerciales sino-africaines) a suscité des réactions diverses de la part des partenaires sociaux. Plusieurs thèmes ont été débattus à ce Forum :

Développement des infrastructures et intégration régionale: la nécessité de créer des "corridors" d'infrastructures et de promouvoir l'intégration régionale ; il est à noter que déjà la Chine construit activement des réseaux ferroviaires et de télécommunications.

La Chine en tant que partenaire responsable: alors que la majorité des participants étaient tout à fait confiants quant aux résultats de la coopération sino-africaine, ils ont également souligné la nécessité d'une approche plus responsable face à la viabilité de la dette et aux fardeaux financiers engendrés par les prêts chinois. Il a été également conseillé aux entreprises chinoises de respecter les lois locales.

Capital humain et infrastructures immatérielles: les infrastructures matérielles ne sont pas suffisantes – de nombreux participants chinois et africains ont indiqué la nécessité d'investir davantage dans le capital humain, un moyen pour les entreprises chinoises de soutenir les communautés locales.



III. BREF PANORAMA HISTORIQUE

Il est indiscutable que la Chine a aidé l'Afrique, mais il est de la responsabilité du continent de savoir gérer la présence chinoise. L'engagement économique et politique de plus en plus croissant de la Chine en Afrique continue à susciter des réactions dans divers secteurs. Actuellement, la Chine est devenue le plus grand partenaire commercial des pays africains, son influence et ses intérêts s'étendant sur tout le continent.



Du 4 au 5 décembre 2015, l'Afrique du Sud a accueilli à Johannesburg Xi Jinping le président chinois à Johannesburg pour le Forum sur la Coopération sino-africaine (FCSA). Allant notamment bien au-delà de sa traditionnelle promesse de doubler ses financements en Afrique à chaque réunion du FCSA, cette fois, la Chine a *triplé* la mise. Bien que ces engagements importants dans différents domaines aient été bien accueillis par les leaders africains, les observateurs des relations sino-africaines se posaient plusieurs questions, en particulier, par rapport au ralentissement des relations économiques sino-africaines observé en 2015 et les conséquences de ces nouvelles promesses quand la Chine elle-même est confrontée à une baisse de son activité économique.



中非合

The Johannesburg
Sommet de



COOPÉRATION SINO-AFRICAINE



IV. PROMESSES DE LA CHINE À L'AFRIQUE: CETTE ANNÉE



Le plus important engagement pris par le président chinois Xi Jinping lors du Sommet est la promesse de USD 60 milliards d'investissements. Comme noté ci-dessus, le montant de ces promesses était surprenant, parce que la Chine a constamment doublé ses promesses financières à l'Afrique lors des précédentes réunions du FCSA : USD 5 milliards en 2006, USD 10 milliards en 2009 et USD 20 milliards en 2012. De même, il est important de noter que contrairement aux précédentes promesses qui avaient toutes un délai de 3 ans, cette fois-ci, la Chine n'a pas fait de promesse! Néanmoins, étant donné que la prochaine réunion du FCSA est prévue pour 2018, la Chine pourra probablement respecter la plupart de ses engagements avant d'annoncer de nouveaux.

La différence avec les précédents engagements se situe aussi au niveau de la *composition* des promesses financières. En 2006, la Chine avait indiqué que les USD 5 milliards se répartissaient ainsi : USD 3 milliards sous forme de prêts concessionnels et USD 2 milliards de crédit acheteur. En 2009, les USD 10 milliards étaient entièrement sous forme de prêts concessionnels. En 2012, la contribution de USD 20 milliards de la Chine a changé de portée pour devenir des prêts. Et présentement, les USD 60 milliards sont définis de manière générale comme un "investissement", répartis en USD 5 milliards pour des subventions et des prêts sans intérêt, USD 35 milliards sous forme de prêts concessionnels et crédit acheteur, et le reste pour le financement commercial. Les différents portefeuilles mentionnés doivent être interprétés de la manière suivante : 1) la Chine est persuadée que l'avenir économique du continent africain est prometteur; 2) la Chine devient plus agressive dans sa contribution financière en Afrique; et 3) en Afrique, les biens appartenant à la Chine vont certainement augmenter.

La Chine sélectionne de nouveaux secteurs pour la coopération et minimise l'importance des ressources naturelles africaines

Au Sommet, Xi Jinping a proposé 10 principaux plans pour la coopération entre la Chine et l'Afrique couvrant presque tous les aspects de leurs relations économiques: industrie, agriculture, infrastructures, environnement, facilitation du commerce, réduction de la pauvreté et santé publique. L'orientation générale correspond à un rééquilibrage de la politique de la Chine à l'égard de l'Afrique depuis l'investiture du président Xi. La "Coopération sur la capacité industrielle" et la "Complémentarité stratégique" sont devenus les deux termes clés de l'aspiration économique de la Chine en Afrique. Dans le cadre de sa propre restructuration économique et de l'aspiration de l'Afrique à l'industrialisation, à la modernisation et à l'urbanisation, la Chine est désireuse de transférer ses industries à forte main d'œuvre en Afrique. Une telle coopération sur la capacité industrielle doit être complétée par l'exportation de l'excédent de capacités de la Chine afin de soutenir les projets d'infrastructures de l'Afrique et le renforcement des capacités, par le biais de l'assistance technique, de la formation technique et professionnelle et des stages.

Il est plutôt frappant de noter qu'actuellement, les ressources naturelles ne soient pas mentionnées dans le discours politique de la Chine. Le président Xi a seulement fait allusion aux ressources naturelles une seule fois dans son long discours – seulement en référence aux immenses possibilités économiques et à l'avenir prometteur du continent. De même, dans la phase d'élaboration plus longue sur la façon dont la Chine compte mettre en œuvre ces nouvelles mesures économiques et commerciales, le vice-ministre chinois du Commerce a préféré axer son intervention sur la manière de développer et accroître les exportations non liées aux ressources naturelles. Aucun officiel n'a parlé de coopération et d'investissements chinois dans les secteurs des ressources.

Il est très curieux que les ressources naturelles africaines ne soient pas mentionnées dans le nouveau discours politico-économique chinois quand on sait l'important rôle qu'elles ont joué dans les importations chinoises. En novembre 2015, la plupart des exportations africaines vers la Chine étaient des ressources naturelles. Selon les statistiques communiquées par les douanes chinoises, le pétrole brut, le minerai de fer, les diamants et les produits agricoles mis ensemble représentaient 56,5% des importations chinoises de l'Afrique. Et ce taux est faible



parce que la demande chinoise en matières premières est en baisse, du fait du ralentissement économique cette année. Dans ce cas, l'intention de la Chine de minimiser l'importance des ressources naturelles dans le commerce sino-africain dans sa politique, se justifie. Étant donné l'image négative liée au rôle majeur joué par les ressources naturelles africaines dans les relations économiques sino-africaines, une telle décision est compréhensible.



Face à ce changement des relations sino-africaines, que signifient réellement ces promesses?

L'industrialisation, la diversification des échanges commerciaux, le développement des infrastructures et l'intégration économique régionale sont tous les véritables ingrédients pour le solide futur économique de l'Afrique. Cependant, à court terme, à la lumière du ralentissement économique de la Chine elle-même, on se pose des questions sur les implications des liens économiques de la Chine avec l'Afrique et la viabilité des promesses financières de la Chine.

Premièrement, il faut chercher à trouver ce qui justifie les grandes promesses de la Chine et le récent ralentissement des relations économiques sino-africaines. Ce ralentissement s'est manifesté non seulement par la baisse du commerce sino-africain mais également par la chute des investissements chinois sur le continent. Selon les statistiques provenant du ministère du Commerce chinois, les échanges commerciaux ont chuté de 18% dans les 9 premiers mois de 2015 par rapport à l'année précédente, la plus grande chute des échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique ces dernières années. Pour ce qui concerne les investissements, le ministère du Commerce chinois a révélé le mois dernier que les investissements directs de la Chine en Afrique atteignaient USD 1,19 milliard au premier semestre de 2014, chutant de 40% par rapport à la même période l'année précédente. Ce ralentissement est attribué à la lente reprise économique mondiale, aux fluctuations des cours internationaux des matières premières et à l'épidémie d'Ebola.

On verra si cette chute à la fois des échanges commerciaux et des investissements sera une fluctuation à court terme ou une tendance à long terme. On rapporte que le vice-ministre chinois du Commerce se dit "confiant quant au commerce sino-africain", du fait des développements prometteurs en Afrique, y compris sa population croissante, d'où l'accroissement de sa main d'œuvre et le potentiel de son marché. Cependant, tout le monde reconnaît que le ralentissement économique de la Chine elle-même a réduit drastiquement sa demande locale de matières premières, ce qui explique le taux élevé de 39,3% de chute des importations chinoises de l'Afrique, de janvier à septembre derniers. Si les nouvelles initiatives annoncées par Xi sont bien mises en œuvre, elles peuvent améliorer la situation, à long terme. Néanmoins, à court terme, la tendance des relations économiques sino-africaines dépendra énormément de la reprise économique de la Chine, qui, le moins qu'on puisse dire, est encore confrontée à de grandes incertitudes.

Secundo, la vieille question concernant les modalités de paiement des prêts chinois demeure. Les financements chinois en Afrique ne sont pas des subventions gratuites mais des prêts et investissements. Par le passé, beaucoup d'accords de prêts étaient garantis par les ressources naturelles des pays africains, comme l'a démontré le fameux modèle angolais. Comme on l'a souligné plus haut, actuellement, la Chine essaie de minimiser le rôle des ressources naturelles dans les relations sino-africaines et d'évoluer vers de nouveaux modèles de coopération économique. Cependant, malgré cette logique valable, une question clé ressort: si les prêts chinois ne sont plus garantis ou remboursés par les ressources naturelles africaines, par quoi **sont-ils** garantis ou remboursés ?

Il n'y a pas de consensus sur la réponse, même parmi les analystes chinois. Certains semblent confiants que la croissance du PIB et des revenus fiscaux générés par les projets d'infrastructures, l'industrialisation et la facilitation du commerce en Afrique, entraîneront graduellement un cycle de paiement sain des prêts chinois. Néanmoins, la majorité d'entre eux sont sceptiques et voient le scénario comme un jeu à long terme et trop optimiste. En particulier, étant donné l'ampleur des financements, il sera extrêmement difficile que la Chine

abandonne complètement les ressources dans ses programmes de financement. Curieusement, d'autres ont souligné des options rationnelles telles que la possession de biens sur le continent africain, comme par exemple la terre.

La viabilité commerciale de ces accords économiques est d'une importance capitale pour la politique locale de la Chine. Si ces accords échouent, le gouvernement essuiera des critiques, la gouvernance et la compétence de Xi pourraient en prendre un coup. En effet, un article largement diffusé dans les médias sociaux au début de ce mois demandait au président Xi d'arrêter ses visites onéreuses à l'extérieur du pays parce qu'il envoie à chaque fois des milliards de dollars dans les pays étrangers, alors que les problèmes locaux (pauvreté, environnement, coût des logements, soins médicaux, éducation) s'aggravent. À cet égard, Xi ayant fait de grandes promesses financières à l'Afrique, à moins que les marchés soient réellement mutuellement bénéfiques, au niveau local, les conséquences politiques et économiques de ces contributions deviendront un sérieux problème provenant de l'intérieur même de la Chine.

Malgré le ralentissement de l'économie chinoise et la chute des cours des matières premières, l'Afrique demeure la deuxième région qui connaît une croissance rapide, après l'Asie; le Mozambique, l'Éthiopie et la République démocratique du Congo sont parmi les pays du monde qui ont enregistré une croissance rapide. L'accord de USD 60 milliards de financements de la Chine est un pari calculé mais audacieux; en ce qui concerne les pays africains, cet accord est opportun et soulageant. Du côté chinois, ce pari peut être risqué pour plusieurs raisons, mais assurément il liera l'avenir de la Chine à celui de l'Afrique.



DÉCLARATION DU SOMMET DE JOHANNESBURG DU FORUM SUR LA COOPÉRATION SINO-AFRICAINE

5 décembre 2015

(Version combinée de l'Afrique et de la Chine)

1. Nous, Chefs d'État, Chefs de gouvernement et Chefs de délégation de la République populaire de Chine et de 50 pays africains (liste ci-jointe) ainsi que la Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), nous nous sommes réunis à Johannesburg, en Afrique du Sud, les 4 et 5 décembre 2015 pour le Sommet du Forum sur la Coopération sino-africaine (FCSA) ayant pour thème « L'Afrique et la Chine avancent ensemble : Coopération gagnant-gagnant pour un développement commun », dans le but de consolider la solidarité et la coopération entre les peuples chinois et africains.

2. L'Afrique et la Chine, dont les populations sont respectivement de 1,1 milliard et de 1,3 milliard d'habitants, s'engagent à brosser un nouveau tableau dans l'objectif de saisir les opportunités de développement commun, de promouvoir le développement de l'Afrique et de la Chine et de contribuer à la paix, à la stabilité et au développement du monde.

3. Les pays africains et la Chine sont des pays en développement qui font face aux défis communs de développement et partagent de larges intérêts communs dans un monde en changement profond, complexe et constant. Nous devons, de ce fait, continuer à consolider le dialogue collectif existant, à raffermir l'amitié traditionnelle Afrique-Chine, à approfondir la coopération stratégique et à renforcer le mécanisme de coopération pragmatique sino-africaine. L'Afrique et la Chine conviennent de porter leur partenariat stratégique de type nouveau au niveau de partenariat de coopération stratégique global de manière à favoriser sur tous les plans la coopération amicale et mutuellement bénéfique sino-africaine.

4. Nous nous réjouissons de constater que le FCSA porte des fruits mutuellement bénéfiques depuis sa création il y a 15 ans. Nous apprécions hautement les nombreuses initiatives importantes lancées et mises en œuvre par le Sommet de Beijing et toutes les conférences ministérielles du FCSA.



5. La coopération sino-africaine, sans cesse enrichie, couvre des domaines toujours plus larges avec des acteurs de coopération de plus en plus diversifiés. Le FCSA est d'ores et déjà un emblème de la solidarité et de la coopération sino-africaines et un modèle pour la coopération internationale avec l'Afrique. Nous saluons et apprécions les efforts déployés par le FCSA pour approfondir les contacts structurels avec les organisations régionales comme l'UA et ses organes, les communautés économiques régionales ainsi que la Banque africaine de Développement.
6. Nous sommes convaincus que les relations sino-africaines contribuent aux intérêts communs des peuples chinois et africains et continuent de bénéficier d'une dynamique vigoureuse pendant les 15 ans passés.
7. À l'occasion du 70e anniversaire des Nations Unies, nous sommes tous convaincus que préserver les acquis de la victoire de la Seconde Guerre mondiale ainsi que la justice et l'équité internationales est primordial pour le maintien de la paix, de la stabilité et de la prospérité du monde. Nous nous engageons à rejeter fermement toute tentative de déformer le résultat de la Seconde Guerre mondiale. Tout en nous souvenant du désastre de la guerre, nous soulignons notre responsabilité partagée de construire un monde de paix et de développement.
8. Nous partageons le constat que dans un monde interdépendant en raison de la mondialisation et de la diversification à divers niveaux, les différents pays voient leurs intérêts s'entremêler et prennent de plus en plus conscience de la communauté de destin.
9. Nous réaffirmons notre attachement commun aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et à l'autorité des Nations Unies, institution leader dans les affaires internationales. Nous sommes engagés à renforcer la coopération, la coordination et le soutien réciproque dans les organisations internationales et les mécanismes multilatéraux sur les dossiers d'intérêt commun régionaux et internationaux, tout en promouvant la démocratie et le respect du droit dans les relations internationales, dans le but d'établir un ordre international équitable et juste et de construire un monde harmonieux de paix durable et de prospérité partagée.
10. Nous estimons que dans le contexte où la situation internationale traverse des changements profonds et complexes, il faut redoubler d'efforts pour assurer un système de gouvernance internationale juste, équitable, représentatif et mieux en phase avec la réalité politique du monde de sorte à garantir la paix, la stabilité et la prospérité.
11. Nous sommes attachés au principe du multilatéralisme, opposés à l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et à la menace ou à l'emploi de la force dans les affaires internationales. Nous appelons à établir un ordre international juste et axé sur la coopération gagnant-gagnant pour favoriser un développement plus équitable, juste et rationnel du monde et préserver et promouvoir les droits et intérêts légitimes des pays en développement.
12. Nous sommes pour la préservation de la place et du rôle centraux des Nations Unies dans les affaires internationales, et nous réaffirmons la nécessité de réformer l'ONU et de corriger les injustices historiques imposées aux pays africains par l'augmentation en priorité de la représentation des pays africains au sein du Conseil de Sécurité des Nations Unies et des autres organes onusiens.
13. Nous soulignons qu'en tant qu'acteur égal et actif dans les affaires globales, l'Afrique est une force internationale et un partenaire important, puissant, résilient et influent. À cet égard, nous reconnaissons le rôle clé joué par l'UA dans la résolution, la prévention et la gestion des conflits du continent africain et nous apprécions les efforts déployés par les pays africains, l'UA et les communautés économiques régionales de l'Afrique pour résoudre en toute indépendance les conflits régionaux et préserver la paix et la stabilité régionales. Nous soulignons l'importance de la coopération entre l'ONU et l'UA selon la Charte des Nations Unies et en particulier les Résolutions 1809 et 2033 du Conseil de Sécurité de l'ONU. Nous réaffirmons notre attachement au règlement politique et pacifique des crises et des différends et préconisons un concept de sécurité commun, global, coopératif et durable.



14. Nous saluons l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, un programme de développement global de portée large et de nature transformatrice. Les pays développés doivent honorer leurs engagements concernant le Programme de 2030 et les 17 Objectifs du Programme en particulier tout en continuant à exécuter leurs engagements existants afin que ce Programme soit mis en œuvre de manière intégrale.

15. À cet égard, nous appelons la communauté internationale à accorder une plus grande importance à la question du développement et à faire preuve de sincérité politique, à soutenir en priorité les efforts de réponse aux défis et difficultés qu'affrontent les pays en développement notamment les pays africains les moins avancés dans l'instauration d'un développement durable et autonome. Nous exhortons les pays développés à honorer effectivement leurs engagements en matière d'aide vis-à-vis des pays en développement notamment des pays africains. Nous partageons la vue que les inégalités de développement Nord-Sud constituent un facteur important entravant la réalisation d'une reprise forte et d'une croissance durable de l'économie mondiale.

16. Nous soutenons le renforcement de la coopération Sud-Sud, convaincus que la coopération sino-africaine en est un bon exemple. La Chine soutient la mise en œuvre par l'Afrique de l'Agenda 2063, de son premier plan décennal ainsi que du NEPAD, considérant qu'ils sont vitaux pour la paix, la stabilité, l'intégration, la croissance et le développement de l'Afrique.

17. Nous nous prononçons contre le protectionnisme commercial en toutes formes et pour l'avancement des négociations du Cycle de Doha de l'OMC de manière à préserver et à développer une économie mondiale ouverte. Nous nous félicitons de la tenue de la 10e Conférence ministérielle de l'OMC pour la première fois en Afrique, du 15 au 18 décembre 2015 à Nairobi, au Kenya, souhaitant que le succès de cette conférence avec des résultats tangibles et importants puisse bénéficier au développement des pays en développement et des pays les moins avancés.

18. Nous préconisons une réforme nécessaire au système financier international pour établir un système équitable, juste, inclusif et ordonné. Il faut augmenter effectivement la voix au chapitre et la représentation des pays en développement notamment la Chine et les pays africains dans les institutions financières internationales et le système monétaire international, renforcer la compétence des institutions financières internationales en matière de développement et de lutte contre la pauvreté afin de réduire l'écart entre le Nord et le Sud. Nous accueillons favorablement l'établissement de la nouvelle Banque de développement de BRICS dont le siège se situe à Shanghai et la création d'un centre régional en Afrique du Sud dans le but de soutenir le développement de l'Afrique, notamment les projets d'infrastructures et de développement durable.

19. Conformément aux principes de l'équité, des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, nous entendons travailler ensemble à faire adopter par la 21e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (COP21) un protocole, un autre instrument juridique ou un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique dans le cadre de la Convention-cadre, de façon à apporter au monde une solution réellement efficace aux changements climatiques et aux pays en développement des ressources nécessaires pour la mise en œuvre. Nous soulignons l'importance d'une approche équilibrée pour l'atténuation et l'adaptation. L'adaptation est également une responsabilité globale. Nous affirmons que la réalisation de l'objectif ultime de la Convention demande le renforcement du cadre multilatéral et juridique et la mise en œuvre urgente et durable des engagements vis-à-vis de la Convention, y compris l'entrée en vigueur de l'Amendement de Doha sur la seconde période d'engagement du Protocole de Kyoto. Nous reconnaissons que les changements climatiques exacerbent les défis actuels en Afrique et représentent un fardeau supplémentaire pour les budgets nationaux et les efforts des pays africains pour réaliser le développement durable. À cet égard, la partie africaine salue l'initiative de la Chine de créer un fonds de coopération Sud-Sud pour appuyer les efforts des pays africains contre les changements climatiques, la sécheresse et la désertification.



20. Nous sommes engagés sur la voie du développement pacifique et contribuons à la paix, à la stabilité et au développement du monde, et nous partageons la vue que la restructuration économique et le développement de la Chine profiteront au processus d'industrialisation et de modernisation de l'Afrique.

21. L'Afrique apprécie le rôle leader et la contribution importante de la Chine, le premier partenaire international mobilisé aux côtés des pays africains pour soutenir leur lutte contre l'épidémie Ebola.

22. Nous réaffirmons notre attachement au principe d'une seule Chine. Nous continuerons à nous soutenir mutuellement quant aux efforts visant à défendre la souveraineté nationale, la sécurité du pays et les intérêts en matière de développement, et à promouvoir la grande cause de la réunification nationale et l'intégration régionale.

23. La Chine salue et soutient activement les efforts effectifs de l'Afrique pour préserver la paix et la stabilité régionales, réaliser une croissance économique plus rapide, accélérer l'intégration et construire une Afrique unie et puissante. Elle considère l'Afrique comme un acteur politique, économique et culturel majeur dans le monde.

24. Nous sommes convaincus que les stratégies chinoise et africaine du développement sont complémentaires et caractérisées par le bénéfice mutuel, l'égalité, l'ouverture, l'inclusivité et la fiabilité, comportant des possibilités et opportunités de réaliser la solidarité, le soutien et le respect mutuels entre les pays en développement. La Chine et l'Afrique sont appelées à explorer et à valoriser leurs avantages comparatifs pour promouvoir et améliorer davantage leur coopération de bénéfice mutuel.

25. Nous déclarons solennellement que la Chine et l'Afrique, dans l'esprit du principe dit de sincérité, pragmatisme, amitié et franchise et de la juste conception de la justice et des intérêts, œuvrent à établir et à développer le partenariat de coopération stratégique global caractérisé par l'égalité et la confiance réciproque sur le plan politique, la coopération gagnant-gagnant sur le plan économique, les échanges et l'inspiration mutuelle sur le plan culturel, l'assistance mutuelle sur le plan sécuritaire, ainsi que la solidarité et la coordination dans les affaires internationales. À cet effet, nous sommes convenus de ce qui suit :

25.1 Nous attacher au principe de l'égalité et renforcer la solidarité et la confiance mutuelle. Renforcer la coopération et le dialogue intergouvernementaux à tous les niveaux. Respecter les intérêts vitaux de part et d'autre, tenir compte des préoccupations et des revendications légitimes et respectives et réunir le consensus sur les grands dossiers stratégiques. Promouvoir les échanges et la coopération dans les domaines juridique, judiciaire et de l'application de la loi. Intensifier la coopération avec les pays africains, l'UA et ses organes, les communautés économiques régionales et la Banque africaine de Développement pour accélérer le processus de l'intégration régionale, sauvegarder la paix, la stabilité et le développement de l'Afrique et promouvoir le développement socio-économique africain.

25.2 Nous attacher à défendre la justice, à promouvoir les intérêts communs et le développement partagé. Développer activement les partenariats industriels et les capacités de production, et promouvoir ensemble les processus d'industrialisation et de modernisation agricole de l'Afrique. Intensifier en priorité la coopération dans les projets d'infrastructures dans les domaines ferroviaire, routier, aérien régional, électrique, de l'eau potable, de l'information et de la communication, aéroportuaire, portuaire, et autres, et la coopération et le renforcement des capacités dans la valorisation des ressources humaines. Donner une priorité à la coopération mutuellement avantageuse dans les domaines comme l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'industrie de transformation et de manufacture, les ressources et énergies, l'économie maritime, le tourisme, l'investissement, le commerce, la finance, le transfert des technologies et autres. Approfondir la coopération sur les projets de valorisation des ressources minières tout en renforçant les capacités techniques et intellectuelles. Renforcer la coopération dans le développement des capacités industrielles et de la valeur ajoutée, en établissant des parcs et des clusters industriels, des parcs technologiques, des zones économiques spéciales et des centres pour la formation professionnelle des ingénieurs, des techniciens et des managers. Étudier activement la possibilité de créer des synergies entre l'initiative chinoise sur la construction de la Ceinture économique de la Route de la Soie et de la Route de la Soie maritime du 21^e siècle et l'intégration économique et l'agenda de développement durable de l'Afrique, et explorer plus d'opportunités pour promouvoir le développement commun et réaliser nos rêves partagés.



25.3 Renforcer l'apprentissage et l'inspiration mutuels, et travailler pour des progrès communs. Partager les expériences de développement, approfondir la coopération dans les domaines de l'aide au développement, des soins médicaux et de la santé publique, de l'éducation, de la réduction de la pauvreté, du partage des technologies et du savoir, de la protection de l'environnement écologique. Reconnaître l'importance du progrès technologique et de l'innovation pour soutenir la croissance économique africaine, dans les domaines comme l'industrie minière et extractive, la pharmacie, la technologie de l'information, la chimie et la pétrochimie, l'extraction et l'exploitation des ressources minières. Renforcer les échanges et la coopération sur le plan culturel et humain et intensifier les échanges dans les domaines de la culture, de l'art, de l'éducation, du sport, du tourisme, de la presse et des médias, des universités et des think tanks, des jeunes, des femmes, des syndicats et des personnes handicapées, de manière à approfondir la compréhension mutuelle et l'amitié entre les peuples chinois et africains.

25.4 Continuer à nous entraider sur les affaires sécuritaires et préserver la paix et la sécurité. Privilégier toujours le dialogue et les consultations pour régler pacifiquement les différends. La Chine soutient les efforts de l'Afrique pour apporter des solutions africaines aux problèmes africains. Mettre en application l'Initiative du partenariat de coopération Chine-Afrique pour la paix et la sécurité, soutenir la construction du mécanisme de sécurité collective en Afrique, et répondre ensemble aux problèmes de sécurité non traditionnels et aux défis planétaires tels que la sécurité alimentaire et énergétique, la cybersécurité, les changements climatiques, la conservation de la biodiversité, les principales maladies transmissibles et la criminalité transnationale, etc. Nous condamnons fermement le terrorisme sous toutes ses formes et nous œuvrons à conjuguer de façon coordonnée et plus efficacement nos efforts pour lutter contre ce fléau qui constitue une menace planétaire pour l'humanité et ses valeurs de paix et de tolérance.

25.5 Renforcer la coordination et la coopération pour sauvegarder les intérêts communs. Intensifier nos collaborations et coordinations sur les dossiers régionaux et internationaux d'intérêt commun dans les enceintes multilatérales comme l'ONU et les organisations internationales financières pour sauvegarder les intérêts communs de la Chine, de l'Afrique et des autres pays en voie de développement. Les pays africains soutiennent l'organisation par la Chine du Sommet du G20 en 2016, apprécient l'engagement de la Chine pour promouvoir la coopération entre le G20 et les pays africains. À cet égard, nous apprécions et accueillons favorablement les contributions et les efforts actifs de la communauté internationale notamment des pays développés en faveur de la paix, du développement et de la prospérité de l'Afrique.

26. Nous saluons les résultats de la 2e Conférence ministérielle sino-africaine sur le développement de la santé et la 5e Conférence des Entrepreneurs chinois et africains qui ont eu lieu en Afrique du Sud au cours des trois derniers mois.

27. Nous apprécions les efforts inlassables et le travail remarquable des Ministres participant à la 6e Conférence ministérielle du Forum sur la Coopération sino-africaine. Nous avons, dans l'esprit de la présente Déclaration, élaboré et adopté le Plan d'Action de Johannesburg (2016-2018) du Forum sur la Coopération sino-africaine. Nous nous engageons à appliquer le Plan d'Action de Johannesburg et travaillerons à assurer sa mise en œuvre avec succès.

28. Nous remercions sincèrement Son Excellence le Président de la République sud-africaine Jacob Gedleyihlekisa Zuma, et Son Excellence le Président de la République populaire de Chine Xi Jinping d'avoir coprésidé le Sommet de Johannesburg 2015 du FCSA.

29. Nous exprimons notre profonde gratitude au gouvernement et au peuple de la République sud-africaine de l'accueil chaleureux et des facilités accordées à tous les participants durant ce Sommet.

30. La 7e Conférence ministérielle du FCSA se tiendra en République populaire de Chine en 2018.





V. LA CHINE PROMET DES INVESTISSEMENTS EN AFRIQUE

Dans beaucoup de pays à travers le monde, les compagnies de construction chinoises sont parmi les plus grands employeurs, réalisant les grands ouvrages et autres projets. Alors que l'IBB dispose de connaissances et expériences grâce au travail accompli avec les multinationales européennes, les multinationales chinoises constituent un nouveau défi. Dans ce contexte, il n'y a pas de tradition de dialogue social. L'IBB ne peut pas s'appuyer sur l'expérience d'un affilié de la Chine et il n'existe pas d'accords-cadres mondiaux. Les banques de développement multilatérales ne sont pas impliquées, par conséquent leurs lignes directrices en matière d'attribution de marchés ne s'appliquent pas directement.

Les campagnes de syndicalisation sur les chantiers des multinationales ont été menées dans toutes les régions. On a indiqué qu'elles ont connu de grands succès au Brésil, au Chili, au Panama, en Inde, en Serbie, en Pologne, au Ghana, en Namibie et au Sénégal.

La résurgence de la Chine en Afrique a attiré l'attention de nombreux observateurs. Sa résurgence en Afrique est considérée comme un mélange d'optimisme, d'inquiétude et de doute. Il y a un débat intense autour de cette résurgence, et il est centré sur deux problèmes principaux : qu'est-ce qui motive l'engagement actuel et quelles sont ses implications pour le développement de l'Afrique ? Cependant, beaucoup d'analystes ont affirmé qu'apparemment cet engagement de la Chine en Afrique vise à répéter ce que les Occidentaux ont fait des décennies auparavant, quand ils ont exploité et géré les ressources africaines.

Les récents intérêts et investissements économiques de la Chine en Afrique ont poussé ses relations bilatérales avec l'Afrique à être examinées de près. En réalité, les impacts des activités économiques chinoises sont ressentis dans plusieurs parties de l'Afrique. Les domaines d'impacts sont les investissements directs à l'étranger, les financements de développement des infrastructures, l'augmentation des prix des matières premières et l'introduction de produits électroniques et de télécommunications moins chers.

Les investissements de la Chine en Afrique sont devenus de plus en plus diversifiés ces dernières années

En 2014, lors de sa visite à l'Union africaine, le Premier ministre chinois Li Keqiang a annoncé que la Chine prévoit augmenter les volumes des échanges commerciaux avec l'Afrique pour atteindre USD 400 milliards et accroître ses investissements directs sur le continent à USD 100 milliards d'ici 2020. Les investissements chinois seront principalement affectés au développement des infrastructures et gérés par divers organismes de prêts chinois ainsi que la banque de BRICS nouvellement créée. Une telle injection soutenue de capitaux d'investissements devrait se traduire par la création d'opportunités dans tous les secteurs.

Bien que l'exploitation du pétrole et des mines soit le principal objectif, les investissements directs à l'étranger des Chinois ont inondé tous les secteurs, de la fabrication des chaussures à l'industrie agroalimentaire. Les entreprises chinoises ont également fait de gros investissements dans les infrastructures africaines, en visant des secteurs tels que les télécommunications, le transport, la construction, les centrales électriques, la gestion des ordures, le réaménagement des ports. Étant donné le manque criant d'infrastructures en Afrique, ces investissements représentent une contribution vitale au développement du continent.

Cet intérêt croissant pour l'Afrique est motivé par le fait qu'en Chine on reconnaît que l'environnement économique africain a complètement changé. Au cours des quinze dernières années, la plupart des pays africains ont enregistré une croissance économique sans interruption. Même durant la crise économique mondiale, l'Afrique a démontré une résistance remarquable qui a étonné à la fois les décideurs africains et la communauté internationale des donateurs. Les investisseurs chinois ont été plus rapides que leurs homologues des nations développées pour reconnaître – et profiter de – cette meilleure performance économique.

La grande résistance économique de l'Afrique n'est pas le fait du hasard. En grande partie, elle est due à des réformes économiques durement gagnées. Au cours des deux dernières décennies, les décideurs africains ont bâti une fondation économique plus solide. Entre autres mesures, ils ont libéralisé les politiques commerciales, réduit les obstacles à la création de nouvelles entreprises, privatisé beaucoup d'entreprises étatiques et augmenté la fiabilité d'infrastructures essentielles, telles que la production et la distribution d'électricité. L'Afrique n'aurait pas connu d'investissements de cette grande ampleur sans ces avancées politiques.

Les investisseurs chinois sont particulièrement bien positionnés pour profiter de cet environnement économique amélioré. L'entreprise chinoise type opérant dans ce secteur est généralement une grande entreprise publique. Les entreprises publiques chinoises ne semblent pas être les plus efficaces. Mais elles ont un gros avantage compétitif: elles peuvent avoir des crédits subventionnés grâce aux gros moyens de leur gouvernement, ce qui leur permet de surclasser les autres soumissionnaires lors des appels d'offre pour des contrats de projets en Afrique, que ce soit les autres investisseurs étrangers ou les entreprises africaines. Quelles que soient leurs préoccupations au sujet des investisseurs étrangers, beaucoup d'Africains reconnaissent les avantages de leur présence.

Dans le contexte de l'Afrique – en particulier pour les infrastructures de base – les investissements chinois sont plus que les bienvenus. On estime que les infrastructures qui font défaut en Afrique pourraient s'élever à USD 900 milliards ; sans eau potable, routes praticables par tous les temps, suffisamment d'électricité et un système de communication fiable, les économies africaines ne pourront pas prospérer. Les investissements chinois principalement axés sur le développement des infrastructures de base poseront les fondations permettant aux enfants d'aller à l'école et aux entreprises d'opérer. Mais l'arrivée de la Chine entraînera des défis. Malgré la création d'emplois pour beaucoup de personnes, les entreprises chinoises ont été souvent critiquées pour leurs mauvaises pratiques : non-respect des législations du travail et de l'environnement et concurrence déloyale avec les entreprises locales. Si l'Afrique saisit l'opportunité de ces investissements chinois de plus en plus croissants et que la coopération est bénéfique aux deux parties, les économies africaines ainsi que les populations du continent en tireront de réels avantages dans les décennies à venir.

Les compagnies chinoises doivent agir de façon responsable, même dans ce cadre réglementaire laxiste. Il est également important que les décideurs africains prennent la responsabilité de protéger les intérêts de leurs populations. Entre autres, ils doivent faire en sorte que les contrats signés par les investisseurs étrangers incluent des dispositions qui protègent l'environnement et la santé des travailleurs africains.





VI. LES PLUS GRANDS PROJETS DE LA CHINE EN AFRIQUE

CHINA'S BIGGEST PROJECTS IN AFRICA

1. LA CHINE S'IMPOSE EN AFRIQUE DE L'EST

L'Afrique de l'Est qui est considérée comme la région du continent dont la croissance est la plus rapide devient de plus en plus une importante destination pour la Chine. En outre, le développement des infrastructures portuaires et ferroviaires d'Afrique de l'Est fait partie du nouveau concept chinois de la "voie maritime de la soie" qui engendrera une influence géopolitique grandissante de la zone de l'océan Indien.

Le récent numéro de *Perspectives économiques en Afrique* indique que la croissance de l'Afrique de l'Est est passée de moins de 5% en 2013 à plus de 7% en 2014. Il est prévu une réduction de cette croissance à 5,6% en 2015 et une reprise en 2016 avec un taux de 6,7% ; ceci signifie que cette région enregistrera la plus rapide croissance de tout le continent.

Selon ce rapport, de 2009 à 2014, la Chine en particulier a investi environ USD 11,7 milliards dans 129 nouveaux projets, créant près de 48 000 emplois. Le rapport mentionne également qu'en 2013-2014, une grande part de ces investissements (USD 4,3 milliards) a été affectée aux pays d'Afrique de l'Ouest producteurs de pétrole et de gaz ; cependant, les capitaux chinois sont affectés à divers secteurs tels que les transports, la construction et les vêtements.

Mais l'Afrique de l'Est est une région où la Chine injecte la grande partie de ses capitaux. En mai, le président de Djibouti Ismail Omar Guelleh a fait savoir que la Chine voulait installer une base navale au port d'Obock dans la partie nord du pays. Selon certains rapports, la Chine est en train d'investir plus de USD 9 milliards dans des projets d'infrastructures afin d'aider au désenclavement de l'Éthiopie.



L'année dernière, la Chine a signé un accord d'investissement pour un réseau ferroviaire qui reliera Mombasa à Nairobi, et qui pourrait ensuite être étendu à l'Ouganda, au Rwanda, au Burundi et au Soudan du Sud. La première phase du projet pourrait coûter USD 3,8 milliards.

C'est la raison pour laquelle Dr Ross Anthony, directeur par intérim du Centre d'études chinoises affirme que l'Afrique de l'Est est importante pour la Chine, étant donné qu'elle lui offre des lignes de communication maritimes lui permettant d'assurer sa sécurité énergétique si indispensable, en particulier dans la région du Moyen-Orient.

"En outre, le développement des infrastructures portuaires et ferroviaires d'Afrique de l'Est fait partie du nouveau concept chinois de la "voie maritime de la soie" qui engendrera une influence géopolitique grandissante de la zone de l'océan Indien." Dans une déclaration en ligne, Professeur Ji Guoxing du Centre Asie-Pacifique des études sur la sécurité, basé aux États-Unis, a affirmé que la ligne de communication maritime est importante, étant donné que les pays du monde dépendaient de la libre circulation des marchandises en mer, et que la majorité des pays de l'Asie-Pacifique dont la structure économique est orientée vers les exportations, dépendaient davantage du transport maritime.

Il ajouta que "des transports maritimes réguliers sont indispensables à la survie et à la prospérité des pays de la région". L'objectif des nouvelles initiatives de la Chine – "la ceinture économique le long de la route de la soie et "la voie maritime de la soie du 21^{ème} siècle" – est de faire renaître et créer l'intégration régionale en Asie tout en propulsant la mondialisation de l'économie.

<http://www.businessmedialive.co.za/china-making-its-mark-in-east-africa/>





2. LA CHINE S'IMPOSE EN AFRIQUE AUSTRALE

Selon la plus grande base de données publique sur le financement du développement de l'Afrique par la Chine, les chercheurs affirment qu'il y a actuellement 3 030 projets en cours de réalisation en Afrique. On se rend compte que la Chine s'évertue à honorer les engagements pris en 2012 quand Hu Jintao son président d'alors a prêté USD 20 milliards aux pays africains, doublant sa précédente promesse.

<http://china.aiddata.org>

Mais étant donné que le pays a du mal à maintenir son taux de croissance élevé, le Forum sur la coopération sino-africaine de cette année (2015) qui s'est tenu en décembre dernier en Afrique du Sud a permis de mieux cerner l'envergure de la crise. En attendant, utilisant les informations provenant de la base de données et d'autres sources, *M&G Africa* a identifié les plus grands projets et accords en cours de réalisation entre la Chine et l'Afrique et qui valent chacun au moins USD 1 milliard :

PROJET	DESCRIPTION	MONTANT (US\$)
Voie ferrée le long de la côte, Nigeria	En 2014, China Railway Construction Corp a signé un accord de USD 12 milliards avec le Nigeria pour la construction d'une voie ferrée le long de la côte de ce pays d'Afrique occidentale – le plus gros contrat de la Chine à l'extérieur. Cette voie ferrée de 1 402 km le long de la côte reliera Lagos, la capitale économique à l'Ouest, à Calabar à l'Est http://mgafrica.com/article	\$12 milliards
Ville miniature, Afrique du Sud	La ville miniature de USD 7 milliards que le groupe immobilier chinois Shanghai Zendai est en train de construire dans la périphérie de Johannesburg est la plus grande transaction immobilière jamais obtenue par une compagnie chinoise en Afrique du Sud. Shanghai Zendai l'investisseur chinois dirige la mise en valeur des 1 600 hectares du site dénommé Modderfontein New City project. Quand le projet sera achevé, le site deviendra une ville miniature abritant plus de 100 000 habitants. Selon le promoteur, l'objectif visé est de transformer la métropole miniature en une "New York d'Afrique" http://mgafrica.com/article	\$7 milliards
Joint-venture entre China International Fund et la Guinée, Guinée	Le 12 octobre 2009, China International Fund (CIF) et la Guinée ont signé un accord pour créer un holding (société de portefeuille) en vue des investissements des projets de développement. Le projet s'élève à USD 7 milliards ; la Guinée a 25% de parts dans la Guinea Development Corporation (GDC) nouvellement créée. CIF et Sonangol (une entreprise paraétatique qui supervise la production de pétrole et de gaz naturel en Angola) se partagent les parts restantes. CIF a reçu l'autorisation d'explorer toutes les ressources minérales et énergétiques non exploitées de la Guinée. En échange, CIF utilisera une partie de ses capitaux pour financer les projets d'infrastructures proposés par le gouvernement guinéen. Toutes les zones de minerai de fer et d'autres minerais qui y sont liés sur une superficie de 7 000 kilomètres carrés sont sous le contrôle des Chinois. Pour la bauxite et l'alumine, plus de 10 000 kilomètres carrés ont été concédés à GDC Mining, ainsi que le pétrole et le gaz dans les régions de Gaoual, Lélouma, Télimélé, Koundara et Labé. Il a été aussi rapporté que ce partenariat financerait les projets d'hydroélectricité.	\$7 milliards
Voie ferrée Tchad-Soudan,	En 2014, un accord de USD 5,6 milliards a été signé entre China Civil Engineering Construction Corporation et le ministre	\$5,6 milliards



au plan régional	des Transports du Tchad pour la construction d'une voie ferrée de 1 344 km. La première phase reliera Abéché à André à la frontière avec le Soudan, et Moundou à Ngaounderé à la frontière avec le Cameroun. La seconde phase reliera Moundou à N'Djamena et reliera la capitale tchadienne aux régions frontalières. La troisième phase reliera la capitale tchadienne à Abéché et la quatrième phase reliera Abéché à Nyala au Soudan.	
Usines de ciment, au plan régional	En 2015, Dangote Cement a signé des contrats d'une valeur de USD 4,34 milliards avec Sinoma International Engineering Co. de la Chine pour construire des usines de ciment à travers l'Afrique ; cette entreprise en pleine expansion est la plus grande du Nigeria cotée en Bourse. Les usines à construire au Cameroun, en Éthiopie, au Kenya, au Mali, au Niger, au Nigeria, au Sénégal et en Zambie, et une autre au Népal ajouteront environ 25 millions de tonnes aux 45 millions de tonnes que la compagnie produit actuellement.	\$4,34 milliards
Projet de reconstruction de la capitale du pays, République du Congo	La Chine a signé des accords avec le Congo-Brazzaville d'une valeur de USD 1,23 milliard pour la reconstruction de certains quartiers de Brazzaville détruits par l'explosion mortelle d'un dépôt de munitions en mars 2012. Le prêt est remboursable sur une période de 20 ans, y compris un délai de grâce de 5 ans et avec un taux d'intérêt de 0,25%. La grande partie du financement sera utilisée pour reconstruire les zones détruites par les explosions du 4 mars à Mpila, à l'est de la capitale ; USD 68 millions seront affectés au développement du réseau des télécommunications du Congo et USD 75 millions permettront de construire une route au Nord du pays.	\$1,23 milliards
Gazoduc Mtwara-Dar Es Salaam, Tanzanie	En 2012, Dr William Mgemwa le ministre des Finances de la Tanzanie et M. Li Jun le vice-président d'EXIM Bank ont signé un accord pour un prêt de USD 1,2 milliard remboursable sur une période de 33 ans, avec un taux d'intérêt de 2%. Le prêt finance le projet de pipeline du gaz naturel depuis le gisement gazier de Mtwara jusqu'à Dar es Salam. Avant d'avoir les fonds, la Tanzanie a signé en juillet 2012 un accord avec 3 entreprises chinoises de construction. Il s'agit de lignes de plus de 500 km de long qui renforceront l'alimentation électrique de la capitale.	\$1,03 milliards
Projet de construction d'une centrale thermique, Zimbabwe	En juillet 2015, la compagnie zimbabwéenne PER Lusulu Power a signé un accord de prêt de USD 1,1 milliard avec China State Construction Engineering Corporation (CSCEC) pour construire une centrale thermique de 600 mégawatts, un projet censé réduire les délestages dont souffre le pays.	\$1.1 milliards
Port en eau profonde, Cameroun	Le Cameroun a signé un accord avec China Harbor Engineering Company Ltd pour le seul port en eau profonde du pays où peuvent accoster les gros navires de commerce intercontinental. La valeur de la première phase du contrat a été fixée à USD 568 dont 85% fournis par Export-Import Bank de Chine comme prêt préférentiel et les 15% versés par le gouvernement camerounais.	\$1 milliards
Ligne de chemin de fer à voie normale, Kenya	En février 2015, les travaux du plus gros investissement du Kenya dans l'infrastructure ferroviaire depuis l'indépendance du pays en 1963 ont démarré. Export-Import Bank of China fournit 90% des USD 3,8 milliards du projet de voie ferrée qui reliera Nairobi à Mombasa, le plus grand port d'Afrique de l'Est. Le projet devrait normalement s'achever en 2017 http://mgafrica.com/article	\$3,4 milliards



3. PROJET D'INFRASTRUCTURES DU SÉNÉGAL



Le 31 décembre 2015, le Président Macky Sall annonçait le démarrage des travaux du Train Express Régional (TER) Dakar-Diamniadio- Aibd, première liaison ferroviaire rapide du Sénégal, pour 2016. L'attributaire sera connu la semaine prochaine, alors que le démarrage des travaux pourrait survenir en août ou septembre prochain. Ce chantier sera le plus cher de l'Apix, agence chargée des grands travaux du président de la République et du ministère du Transport ferroviaire et du Désenclavement. L'entreprise chinoise China Railway Construction Corporation (CRCC) est la moins chère pour la fondation et la pose des rails du tronçon Dakar-Diamniadio long de 36 kilomètres. Elle propose 134 milliards F CFA là où le groupement composé d'Eiffage France-Eiffage Sénégal, CSE et Yapi (société turque) propose 274 milliards, soit une différence de...140 milliards F CFA. Le TER desservira 14 gares dont la construction va coûter 28 milliards F CFA et sera confiée exclusivement à des entreprises sénégalaises, selon une promesse du chef de l'État. Le TER pourra transporter jusqu'à 115 000 passagers par jour, en moins de 45 minutes entre Dakar et l'aéroport international Blaise Diagne. L'entreprise chinoise CRCC n'aurait cependant pas bonne presse. La CRCC réaliserait chaque année 1 000 kilomètres de rails en Chine. Quelques ombres au tableau cependant. En Algérie, elle exécute difficilement l'autoroute est-ouest longue de 1 216 km d'un montant de USD 11,4 milliards, près de 6 000 milliards F CFA. Entamés en 2006, les travaux auraient dû être achevés en 2009. Au Mexique, la réalisation du TGV reliant Mexico à la ville industrielle de Querétaro est estimée à USD 3,75 milliards, soit plus de 1 875 milliards F CFA, avait échoué à la CRCC en compagnie d'entreprises mexicaines. L'appel d'offres a été annulé en 2014 à cause d'un scandale financier. Au Sénégal, la CRCC est chargée de réhabiliter le tronçon Dakar-Kidira. Sur les 450 milliards F CFA que va coûter le Dakar-Diamniadio-Aibd, plus de 310 milliards F CFA vont revenir à des entreprises européennes et/ou sénégalaises. Du côté des autorités, on promet une transparence totale dans l'attribution définitive des marchés. Soixante entreprises ont soumissionné. Réponse, la semaine prochaine.



4. LES NOUVEAUX PROJETS DE LA CHINE AU MOYEN-ORIENT

Le jeudi 10 septembre 2015, la Jordanie et la Chine ont annoncé avoir signé des accords d'investissements de plus de USD 7 milliards. Ces accords ont été signés en marge de l'Exposition 2015 Chine-États arabes tenue à Yinchuan, la capitale de la région autonome de Ningxia Hui, qui a été inaugurée jeudi, en présence de Sa Majesté Le Roi Abdullah, qui a ouvert le pavillon jordanien.

Parmi ces accords, figure un projet de USD 1,7 milliard de construction de la première centrale électrique jordanienne utilisant les schistes bitumineux ; située dans la zone d'Attarat, au Sud du royaume, elle produira environ 900 mégawatts d'électricité.

Selon Montaser Oqlah, le commissaire de Jordan Investment Board-agence jordanienne de promotion de l'investissement, cet accord, signé mercredi à Beijing en présence du Roi Abdullah, stipule qu'un consortium d'entreprises chinoises et Al Lajjun Oil Shale de Jordanie construiront ensemble la centrale électrique dans le gouvernorat austral de Karak.

Selon Oqlah, il y a eu d'autres accords d'investissements importants: la construction du réseau ferroviaire national pour un coût de USD 2,8 milliards et la construction par le géant chinois Hanergy d'une centrale électrique de 1 000 mégawatts utilisant les énergies renouvelables, pour un coût d'environ USD 1 milliard.



Project de Construction du Centre Hospitalier Psychiatrique d'Al-Amal - Dubaï-EAU



VII. GFORUM MONDIAL SUR LES EMN CHINOISES I

FORUM MONDIAL SUR LES EMN CHINOISES I

*"Adoption d'un plan d'action mondial pour
la création de syndicats dans les EMN chinoises"*

30 novembre – 1^{er} décembre 2015

Protea Parktonian Hotel 120 De Korte Street, Braamfontein

Synthèse

L'IBB a tenu son 1^{er} Forum mondial sur les EMN chinoises dans la même semaine où se tenait également le Sommet du Forum sur la Coopération sino-africaine, afin de faire comprendre clairement que le travail décent doit être un élément central dans les relations économiques et les entreprises.

Le Forum sur la Coopération sino-africaine s'est tenu et s'est achevé avec beaucoup de promesses encourageantes faites par la Chine à l'Afrique.

En effet, la Chine s'est engagée à fournir un appui financier de USD 60 milliards à l'Afrique. Les deux parties ont convenu d'adopter un nouveau type de partenariat stratégique qui serait un partenariat global, stratégique et coopératif, afin de favoriser l'amélioration complète de la coopération amicale et mutuellement bénéfique entre la Chine et l'Afrique.

Actuellement, la Chine est le premier partenaire commercial de l'Afrique, étant donné que la valeur des échanges commerciaux a augmenté, passant d'environ USD 10 milliards en 2000 à plus de USD 198 milliards en 2012 ; et il était prévu que ces échanges atteignent USD 220 milliards l'année dernière. Les participants ont appris que six (6) parmi les dix (10) plus grandes entreprises du monde sont chinoises, et elles opèrent dans les secteurs des affiliés de l'IBB dans beaucoup de pays, et nous pouvons citer entre autres : Fidji, Ghana, Pakistan, Équateur, Namibie, Zambie, Kazakhstan, Zimbabwe...

Quelles sont les conséquences pour les travailleurs et les travailleurs pauvres?

La situation générale des droits des travailleurs dans les EMN chinoises demeure un problème, comme l'ont indiqué les affiliés de l'IBB d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Asie-Pacifique, d'Europe, les organisations internationales telles que l'OIT, International Rivers et les fédérations syndicales de l'Afrique du Sud, qui ont partagé leurs expériences pendant la première Conférence mondiale sur les EMN chinoises. L'IBB et ses affiliés entretiennent des relations avec les EMN chinoises et ont obtenu des gains sur certaines questions, résolu des problèmes et litiges, et ont même réussi à signer des accords de convention collective avec quelques entreprises. Cependant, dans ces entreprises chinoises, la situation générale est caractérisée par un "manque de travail décent", la violation des droits des travailleurs, l'inexistence de sécurité sociale, l'insuffisance de transfert de compétences, l'ignorance des normes en matière de santé et de sécurité, la destruction des syndicats et la violation de la législation nationale du travail.

L'IBB et ses affiliés exhortent les dirigeants de la Chine et de l'Afrique à placer le travail décent et les droits des travailleurs au centre de leurs décisions et accords. L'IBB soutient qu'il ne doit pas avoir d'"exploitation des travailleurs pour le développement".



FORUM MONDIAL SUR LES EMN CHINOISES I: RAPPORT



Bien avant le Sommet du Forum sur la Coopération sino-africaine qui devait se tenir du 4 au 5 décembre 2015 à Johannesburg en Afrique du Sud, l'IBB Région Afrique et Moyen-Orient a abrité du 30 novembre au 1^{er} décembre 2015 le premier Forum mondial de l'IBB sur les EMN chinoises à Parktonian Hotel à Braamfontein, sous le thème: " *Adoption d'un plan d'action mondial pour la création de syndicats dans les EMN chinoises*".

Le Forum a réuni 40 participants venant de 22 pays représentant les syndicats des secteurs de l'IBB en Afrique, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en Asie, au Pacifique, en Europe, le personnel de l'IBB de Genève et de la Région, ainsi que des représentants d'IndustriALL, les dirigeants des fédérations syndicales sud-africaines (COSATU, NACTU et FEDUSA), des experts en matière de travail de l'OIT, les décideurs en matière de politique et de stratégie comme International Rivers et les partenaires sociaux.

Les objectifs du Forum étaient les suivants:

1. donner aux participants des informations sur les opérations des EMN chinoises à travers le monde et la situation des syndicats en leur sein;
2. informer l'opinion publique des défis, des problèmes et préoccupations des travailleurs des EMN chinoises, au moment où l'Afrique du Sud s'apprête à abriter le Sommet du Forum sur la Coopération sino-africaine ;
3. évaluer le travail accompli par l'IBB relativement aux EMN chinoises et élaborer un plan stratégique mondial pour syndicaliser les travailleurs et négocier.

Discours d'ouverture et présentation

La cérémonie d'ouverture du Forum a débuté à 9h 20 avec l'allocation de Piet Matosa qui est à la fois président de l'AFRECO et président du groupe de travail de l'IBB sur les EMN chinoises, et la modératrice était Crecentia Mofokeng, la représentante régionale de l'IBB pour l'Afrique et le Moyen-Orient.

Narius Moloto, le premier intervenant, qui est le Secrétaire général de NACTU et représentant des affiliés de l'IBB en Afrique du Sud a souhaité une chaleureuse bienvenue à tous les participants, au nom du mouvement syndical de l'Afrique du Sud. Il a souligné l'importance du thème de la rencontre, non seulement pour les travailleurs de l'Afrique mais pour tous les travailleurs du monde. Il a indiqué que le mouvement ouvrier doit rejeter toute compromission quand les droits des travailleurs sont violés, que ce soit par une entreprise locale ou une entreprise multinationale. Il a terminé en ajoutant que l'amitié entre la Chine et les pays africains ne doit pas être entretenue au détriment des travailleurs.

Dans son allocution d'ouverture, le président Piet Matosa, qui est président du groupe de travail de l'IBB sur les EMN chinoises a souligné la présence d'éminentes personnalités au



premier Forum mondial de l'IBB sur les EMN chinoises, avant de raconter l'histoire des relations entre l'IBB et les EMN chinoises.

Lorsque les affiliés africains ont commencé à avoir des problèmes avec les entreprises multinationales chinoises et que nous avons présenté la question au Conseil mondial de l'IBB, nous croyions que c'était l'Afrique seule qui était confrontée à ces défis. Il a ajouté que cette rencontre est la preuve palpable que la lutte contre les mauvaises pratiques des EMN chinoises est devenue un agenda mondial ; les mêmes problèmes se répètent partout à travers le monde parce qu'au plan international, les EMN chinoises remportent les appels d'offres des projets de construction des grandes infrastructures.

Selon Piet Matosa, à travers cette rencontre en Afrique du Sud, qui précède le Sommet du Forum sur la Coopération sino-africaine, l'IBB veut faire comprendre clairement aux gouvernements africains que dans leur réunion avec la Chine, le travail décent et les droits des travailleurs doivent être les premiers points à débattre durant ce Forum sur la Coopération sino-africaine de 2015.

En souhaitant des discussions et des débats animés au cours des deux jours, le président dit avoir bon espoir que les participants échangeraient les meilleures pratiques de différents pays et élaboreraient un plan d'action stratégique mondial pragmatique permettant de syndiquer les travailleurs des EMN chinoises, et dont les résultats seront évalués au prochain Congrès mondial de l'IBB qui se tiendra en 2017 à Durban. Après ces quelques remarques, il a déclaré ouvert le Forum mondial de l'IBB sur les EMN chinoises.

À la suite de la session d'ouverture, Crecentia Mofokeng a présenté le programme du Forum aux participants, en mettant l'accent sur les objectifs principaux et les résultats escomptés.

Panel 1: les multinationales chinoises en tant qu'acteurs économiques et du dialogue social: Potentialités et Défis

Le premier panel du Forum était le plus technique, où les experts en matière de travail de l'OIT et les spécialistes d'International Rivers et de l'IBB compétents en la matière ont expliqué aux participants les statistiques, les politiques, les stratégies et instruments actuels élaborés par l'OIT, les ONG et l'IBB afin d'aider les syndicats à lutter contre les défis causés par les investissements chinois en Afrique et dans le reste du monde, au plan mondial, régional et national.

Mme Inviolata Chinyangarara, spécialiste en chef de l'équipe en charge des activités de l'OIT/agenda du travail décent, a fait une présentation sur le thème: **Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les EMN) : pertinence, défis et perspectives pour son application INTÉGRALE dans les EMN chinoises et les chaînes d'approvisionnement**

Dans son intervention, Inviolata a souligné 5 éléments importants que les syndicats doivent retenir quand ils veulent engager les négociations avec les EMN chinoises:

- l'augmentation des investissements chinois en Afrique et partout dans le monde;
 - la Déclaration de l'OIT sur les EMN, les normes internationales du travail (NIT) et l'agenda du travail décent ;
 - les ratifications des NIT par la Chine et la législation du travail de 2008 en Chine ;
 - le mode de fonctionnement des EMN chinoises ;
 - comment les affiliés de l'IBB peuvent utiliser la Déclaration de l'OIT sur les EMN aux niveaux mondial, régional, national, des entreprises.
- Inviolata a conclu sa présentation en indiquant des actions concrètes que l'IBB et ses affiliés doivent entreprendre aux niveaux mondial, régional, national, des entreprises.



La deuxième intervenante du panel 1 était Rudo Sanyanga, la directrice des programmes Afrique d'International Rivers, qui a partagé les **Leçons relatives à la politique des investissements chinois en Afrique.**

Rudo a commencé son intervention par la présentation d'International Rivers, une organisation créée en 1985 pour les objectifs suivants :

- protéger les fleuves et les communautés dont la vie en dépend;
- mener campagne contre les barrages destructeurs et promouvoir des solutions en faveur de l'eau et de l'énergie pour un monde juste et durable.

Elle a indiqué que les entreprises chinoises et les banques sont de connivence pour construire les barrages dans le monde: leurs projets semblent plus concentrés dans les produits pétroliers, l'extraction des minéraux et les grandes infrastructures telles que les barrages hydroélectriques et l'agriculture.

Actuellement, les entreprises chinoises constructrices de barrages ont entre 50-60% du marché mondial de construction de barrages. Plus de 300 projets dans 70 pays; Asie du Sud-Est, Asie du Sud (au Pakistan et au Népal), Afrique (40), Amérique latine et Europe de l'Est.

Problèmes: les projets entraînent la dégradation de l'environnement et des conflits sociaux (essentiellement les droits et les conditions de travail).

Après avoir cité des résultats d'études comparatives et certaines leçons tirées des projets de construction de barrages, Rudo Sanyanga a conclu son intervention par certaines recommandations politiques qui pourront aider les gouvernements et les organisations de la société civile, telles que les syndicats, à mettre fin aux dégâts causés par les investissements chinois sur l'environnement, les travailleurs et les communautés.

L'intervention de Jin Sook Lee, la directrice des campagnes de l'IBB au niveau mondial portait sur la **Campagne mondiale de l'IBB en faveur des droits des travailleurs des EMN chinoises.**

Elle a commencé par souligner les points suivants:

- les prévisions des grandes puissances économiques mondiales de 2010 à 2050 classent la Chine à la première ou à la deuxième place ;
- les perspectives du marché mondial de la construction montrent que le secteur de la construction pourrait enregistrer une croissance, passant de USD 7,2 trillions en 2012 à USD 10 trillions en 2020 ;
- en 2020, la Chine sera en tête des 15 plus grands marchés de construction du monde, en s'accaparant 21% des parts, suivie par les États-Unis (15%) et l'Inde (7%) ;
- la Chine est également en tête pour ce qui concerne la contribution à la croissance du secteur mondial de la construction, avec 28% des parts, suivie par les États-Unis (16%) et l'Inde (10%) ;
- selon les statistiques de 2015, 6 entreprises chinoises sont parmi les 11 plus grandes entreprises de construction du monde, et les trois premières sont chinoises.

La directrice des campagnes de l'IBB au niveau mondial a indiqué quelle est la situation de l'IBB en ce qui concerne la syndicalisation des travailleurs des EMN chinoises.

La syndicalisation des travailleurs des EMN chinoises par l'IBB suit 6 étapes:

1. la première phase est menée par la Région Afrique et Moyen-Orient;
2. le principal sujet de discussion à la Conférence mondiale de l'IBB sur les EMN tenue à Madrid (octobre 2011);
3. la cartographie des entreprises chinoises opérant à travers le monde;
 - publication: Le grand bond en avant
 - recherche sur les études de cas



4. résolution adoptée au Congrès mondial de l'IBB (décembre 2013 à Bangkok) ;
5. groupe de travail ad hoc sur les EMN chinoises ;
6. élaboration de la campagne de Sino Hydro.

Panel 2: le rôle joué par les fédérations syndicales sud-africaines afin que les EMN chinoises respectent les droits des travailleurs

Dans le panel 2 dont Jeremias Timana était le modérateur, les représentants des fédérations syndicales sud-africaines (COSATU, NACTU et FEDUSA) ont parlé de leur rôle et de leur contribution afin que les droits des travailleurs soient respectés par les EMN, indépendamment de leur origine.

Les 3 fédérations ont reconnu que bien qu'il soit difficile de syndiquer les travailleurs des EMN chinoises exerçant dans leurs secteurs d'activités, la lutte ne doit pas être essentiellement focalisée sur les compagnies chinoises.

Joseph Maqhekeni, le président de NACTU a partagé l'expérience de sa fédération, qui a eu des discussions et réunions de haut niveau avec le gouvernement sud-africain sur la question des EMN chinoises. Il a également représenté le mouvement ouvrier sud-africain à la réunion des BRICS où les syndicats ont conseillé à leurs gouvernements d'inclure les conditions décentes de travail dans tout accord qu'ils signeront avec tout partenaire.

En tant que représentants du seul pays africain membre des BRICS, les participants au Forum ont exhorté les fédérations syndicales sud-africaines à jouer un rôle majeur pour la protection des droits des travailleurs dans les EMN originaires des pays de BRICS.

Avant de prendre le déjeuner, les participants ont pris une photo en groupe pour la postérité.

Panel 3: l'IBB et les EMN chinoises opérant en Afrique

Après le déjeuner, le troisième panel du jour était un talk-show dont le modérateur était le secrétaire à l'éducation de l'IBB, avec la participation de dirigeants syndicaux chevronnés du Zimbabwe, du Ghana, de l'Ouganda et de la Namibie.

Cette session a prouvé que malgré les défis, les affiliés de l'IBB ont réussi à syndiquer les travailleurs d'environ 30 EMN au Ghana, avec des accords signés au niveau national et avec des entreprises. En Namibie, les travailleurs de 7 EMN sont syndiqués, l'accord de convention collective est en cours. En Ouganda, les travailleurs de 18 EMN sont syndiqués, 1 accord de convention collective avec Sino Hydro. 20 EMN opèrent en Éthiopie, et 3 accords de convention collective sont signés dans le secteur du ciment. Dans des pays tels que le Nigeria, le Kenya, la Tanzanie, le Zimbabwe, le Mozambique et le Togo, les travailleurs d'au moins une EMN sont syndiqués.

Les stratégies de syndicalisation diffèrent d'un pays à un autre, et le contenu des accords de convention collective est lié aux éléments suivants:

- la liberté d'association
- les questions relatives à la santé et à la sécurité au travail
- les salaires
- les conditions de travail
- la protection sociale
- les heures de travail
- le transport
- la prime de déjeuner

Panel 4: l'IBB et les EMN chinoises en Europe, en Asie et en Amérique latine

Le dernier panel du jour dont Joe Macharia du syndicat du bâtiment du Kenya était le modérateur a démontré que la syndicalisation dans les EMN chinoises n'est pas difficile seulement pour les syndicats d'Afrique et du Moyen-Orient, mais aussi pour tous les affiliés de l'IBB des autres régions du monde.



Pavel Trendafilov, le président de TUCEICMPRM de la Macédoine (Région Europe) a partagé l'expérience de son syndicat, qui est le premier en Europe à signer un protocole d'accord avec Sino Hydro, une EMN chinoise. Malgré les défis, le syndicat a lutté pour obtenir ce protocole d'accord dans une sous-région où tous les gouvernements de l'Europe de l'Est ont été invités en Chine par le président chinois afin de profiter des opportunités d'investissement.

Les EMN chinoises sont habituées aux mauvaises pratiques telles que l'importation de la main d'œuvre chinoise dans les pays, pour des travaux que peuvent accomplir les nationaux. Ces expériences sont pratiquement semblables à celles vécues par certains pays africains.

Dans le rapport de la Région Asie-Pacifique qu'il a présenté, Edward Miller a souligné la croissance des investissements chinois dans la région.

L'analyse comparative avec les institutions financières traditionnelles a confirmé les statistiques et prévisions présentées le matin par Jin Sook sur le rôle de la Chine dans le marché mondial de la construction.

En l'absence d'un représentant de l'Amérique latine, Tos Añonuevo le secrétaire à l'éducation de l'IBB a partagé l'expérience de l'Amérique latine où les investissements chinois ne cessent d'augmenter dans les secteurs des infrastructures et de l'énergie.

Après les débats, on constate que les défis ainsi que les expériences de syndicalisation présentent beaucoup de ressemblances à travers les différentes régions. Il est nécessaire de chercher ensemble les meilleures politiques et stratégies afin de lutter contre les EMN chinoises à tous les niveaux. Les prévisions ont indiqué que nos secteurs sont de plus en plus affectés, par conséquent, les syndicats doivent concevoir de nouvelles stratégies pour affronter la nouvelle situation.

Le deuxième jour du Forum était une session stratégique consacrée aux réalisations sous-régionales et aux perspectives quant aux EMN chinoises, aux niveaux mondial, régional, national, des entreprises. Les résultats des réalisations sont classifiés à la page suivante, alors que ceux du **Plan d'action mondial de l'IBB pour les EMN chinoises** suivent les résultats de 2016.



Participants au Forum Mondial sur les Multinationales Chinoises



Section 4: ACTIVITÉS DES PROJETS

FORUM MONDIAL SUR LES EMN CHINOISES

“Adoption d’un plan d’action mondial pour la création de syndicats dans les EMN chinoises”

30 novembre – 1^{er} décembre 2015

Session de planification stratégique (petits groupes sous-régionaux)

RÉGION: AFRIQUE

Enquête initiale

A. Données par pays

Pays	Nom du syndicat	Nombre d’entreprises dont les travailleurs sont syndiqués	Nombre total de membres dans les EMN	Nombre d’accords de convention collective ou autres accords signés (indiquer s’il s’agit d’un accord au niveau national, sectoriel ou de l’entreprise)	Nombre de grèves organisées
1. Namibie	MANWU	7	1.605	1x secteur de la construction 2x accord au niveau de l’entreprise	8
2. Mozambique	SINTICIM	5	1.599	NA	3
3. Afrique du sud	CEPPWAWU	1	200	NA	0
4. Zimbabwe	ZCATWU	8	1.371	2x accord de convention collective au niveau national	2
5. Zambie	NUBEGW	6	1.850	5 x accord de convention collective au niveau national 1 accord de convention collective au niveau sectoriel	1
6. Kenya	Kenya syndicat du bâtiment	24	13.000	9	30
7. Tanzanie	TUICO	8	769	2	1
8. Ouganda	Ouganda syndicat du bâtiment	18	4.850	2	1
9. Éthiopie	Éthiopie syndicat de la construction	6	1.025	3	1



10.Togo	FTBC	2	408	2	2
11.Ghana	CBMWU	30	1.482	30	0
12.Nigeria	NUCECFWW	7	17.735	3	1
TOTAL		122	45.894	62	50

B. Données des grandes entreprises-cibles

Entreprise	Sous-région/Pays	Nombre total de travailleurs	Nombre de travailleurs syndiqués	Nombre d'accords de convention collective	Violations des droits des travailleurs et les autres problèmes persistants relatifs au travail
China State Construction Engineering	Namibie	240	232	1	
	Kenya	3.000	1.500	1	
	Ghana	365	365	1	
China Communication Construction	Namibie	150	32	1	Aucun respect des normes et accords nationaux en matière de construction, violations des règles en matière de santé et de sécurité au travail, de longues heures de travail, mépris des compétences des travailleurs locaux. Aucun transfert de compétences.
	Afrique de l'Est	5.460	1.700	1	
China Railway Group	Kenya & Éthiopie	3.200	890	1	
	Ghana	456	456	1	
China Railway Construction					
Metallurgical Corporation	Éthiopie	500	0	0	



of China					
Sino hydro Group	Zimbabwe,	429	229	2 National	Bas salaires, violations des règles en matière de santé et de sécurité au travail, de longues heures de travail, harcèlement sexuel, mépris des compétences des travailleurs locaux. Aucun transfert de compétences.
	Zambie,	1.740	351	1	
	Namibie	800	730	Compagnie	
	Afrique de l'Est	8.900	3.382	1National, 1 niveau de l'entreprise,	
	Ghana	250	250	2 Afrique de l'Est, 1 Ghana	
China Road and Bridge Corporation	Mozambique	950	700	En cours	Bas salaires, violations des règles en matière de santé et de sécurité au travail, de longues heures de travail, mépris des compétences des travailleurs locaux.
	Afrique de l'Est	8.900	6.500	2 en Afrique de l'Est	

Perspectives

Au moment où nous nous acheminons vers le 4^{ème} Congrès mondial de l'IBB qui se tiendra en décembre 2017 en Afrique du Sud, selon vous, quelles doivent être les prochaines étapes (actions, initiatives ou activités) des négociations de l'IBB et ses affiliés avec les EMN chinoises de construction aux niveaux suivants:

Niveaux	Syndiquer	Négociier	Influencer	Autres
National	Les centrales nationales doivent entreprendre des recherches, coordonner, élaborer des stratégies à mettre en œuvre par les affiliés.	-Utiliser les structures tripartites.	Tous les partenaires sociaux associés aux campagnes.	Établir des alliances avec différents partenaires sociaux comme les organisations de la société civile. Solidarité entre partenaires sociaux.
Sous-régional	Les organes sous- régionaux et les fédérations syndicales internationales	Charger les organes sous-	Ensemble avec les organes sous-régionaux, faire	



	<p>doivent soutenir les activités de renforcement des capacités qui favoriseront la syndicalisation dans les EMN chinoises.</p> <p>Les affiliés doivent établir des réseaux et partager les meilleures expériences entre eux et entre différents secteurs.</p>	<p>régionaux de défendre nos positions sur les EMN chinoises, en tant que sous-région.</p>	<p>pression pour défendre nos positions sur les EMN chinoises.</p> <p>-Charger l’Afrique du Sud (en tant que membre des BRICS) de défendre notre position sur les EMN chinoises.</p>	
Régional	<p>Les organes régionaux, l’OIT et les fédérations syndicales internationales doivent soutenir les activités de renforcement des capacités qui favoriseront la syndicalisation dans les EMN chinoises.</p> <p>Les affiliés doivent établir des réseaux et partager les meilleures expériences entre eux et entre différents secteurs.</p>	<p>Charger les organes régionaux de défendre nos positions sur les EMN chinoises, en tant que région.</p>	<p>Ensemble avec les organes régionaux, faire pression pour défendre nos positions sur les EMN chinoises.</p>	<p>Réunion annuelle du réseau en charge des EMN chinoises</p>
Mondial	<p>Les fédérations syndicales internationales doivent soutenir les activités de renforcement des capacités qui favoriseront la syndicalisation dans les EMN chinoises.</p> <p>Les affiliés doivent établir des réseaux et partager les meilleures expériences entre eux et entre différents secteurs.</p>	<p>Charger les organes mondiaux de défendre nos positions sur les EMN chinoises, en tant que sous-région.</p>	<p>-Alerter l’opinion publique.</p> <p>- Ensemble avec les organismes internationaux tels que la CSI, l’OCDE, l’OIT, le G20 et les BRICS, faire pression pour défendre notre position sur les EMN chinoises.</p>	



RÉGION: ASIE-PACIFIQUE

Enquête initiale

A. Données par pays

Pays	Nom du syndicat	Nombre d'entreprises dont les travailleurs sont syndiqués	Nombre total de membres dans les EMN	Nombre d'accords de convention collective ou autres accords signés (indiquer s'il s'agit d'un accord au niveau national, sectoriel ou de l'entreprise)	Nombre de grèves organisées
13.Pakistan	PFBWW/ALU	1 - Sinohydro	1 700, environ le tiers de l'effectif des travailleurs	1	1, une autre prévue a été annulée parce que les revendications ont été satisfaites
14.Cambodge	BWTUC	1 - China HydroLancang			
15.Fiji	CETWU	1 - Sinohydro			

C. Données des grandes entreprises-cibles

Entreprise	Sous-région/ Pays	Nombre total de travailleurs	Nombre de travailleurs syndiqués	Nombre d'accords de convention collective	Violations des droits des travailleurs et les autres problèmes persistants relatifs au travail
China State Construction Engineering					
China Communication Construction					
China Railway Group					
China Railway					



Construction					
Metallurgical Corporation of China					
Sinohydro Group	- Pakistan	~5 000	1 700	1	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Non-paiement du salaire minimum ▶ Non-paiement des heures supplémentaires (calcul inapproprié du paiement des heures supplémentaires et des congés) ▶ Pas de dispositions pour la santé et la sécurité ▶ Pas d'installations sanitaires et de bien-être (eau potable, espaces de repos, toilettes, salles de prière) ou service de transport (très récent, pour les travailleurs de nuit) ▶ Harcèlement des membres et dirigeants syndicaux ▶ Résiliation du contrat des membres d'ALU sans cause valable ni procédure équitable
	- Fidji	Projet actuellement achevé			

Perspectives

Au moment où nous nous acheminons vers le 4^{ème} Congrès mondial de l'IBB qui se tiendra en décembre 2017 en Afrique du Sud, selon vous, quelles doivent être les prochaines étapes (actions, initiatives ou activités) des négociations de l'IBB et ses affiliés avec les EMN chinoises de construction aux niveaux suivants:

Niveaux	Syndiquer	Négocier	Influencer	Autres
National				
Sous-régional				
Régional			Demander aux affiliés des pays actionnaires de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures de réclamer des mécanismes et politiques de reddition de comptes conformes aux normes actuelles de l'OIT et de la Banque mondiale (voir l'autre document)	Cartographier intégralement l'impact des EMN chinoises en Asie
Mondial				

**SOUS-RÉGION: EUROPE DU SUD-EST (MACÉDOINE)****Enquête initiale****B. Données par pays**

Pays	Nom du syndicat	Nombre d'entreprises dont les travailleurs sont syndiqués	Nombre total de membres dans les EMN	Nombre d'accords de convention collective ou autres accords signés (indiquer s'il s'agit d'un accord au niveau national, sectoriel ou de l'entreprise)	Nombre de grèves organisées
16. Macédoine 2 autoroutes et l'annonce de 2 nouveaux projets en 2016	SGIP	Aucune, mais des campagnes de syndicalisation sont en cours chez les travailleurs de l'entrepreneur principal, et sur les 5 sous-traitants, les travailleurs de 3 sont syndiqués	Objectif de 150 à syndiquer chez Sino, mais pas encore syndiqués. Sur 1 800 travailleurs des sous-traitants, 1 500 sont membres de syndicats 5 EMN chinoises sont supposées bénéficier de nouveaux contrats	Protocole d'accord avec l'entrepreneur principal et 5 sous-traitants Des accords de convention collective signés avec 2 entreprises sous-traitantes (GIM et Beton – couvrant 1 300 ouvriers, mais 600 travaillant directement sur le projet)	Aucune
17. Monténégro (autoroute Bar – Boljare)	SGIGMCG	Aucune, les travaux ont débuté en mai 2015	Les travailleurs ont déjà été sensibilisés	Aucun, mais des discussions avec le gouvernement et réunion prévue avec CCCC et CRBC	Aucune
18. Serbie Ljig – Kraljevo-Uzice	SGIGM, ATURMW	Les travaux ont débuté en 2014	Aucun, mais quelques sous-traitants	Aucun Mais quelques sous-traitants	



D. Données des grandes entreprises-cibles

Entreprise	Sous-région/ Pays	Nombre total de travailleurs	Nombre de travailleurs syndiqués	Nombre d'accords de convention collective	Violations des droits des travailleurs et les autres problèmes persistants relatifs au travail
China State Construction Engineering					
China Communication Construction	CCCC Monténégro				
China Railway Group					
China Railway Construction					
Metallurgical Corporation of China					
Sinohydro Group	Macédoine				
China Road and Bridge Corporation	CRBC Monténégro				
Shandong Hi-Speed Group	Serbie				

Perspectives

Au moment où nous nous acheminons vers le 4^{ème} Congrès mondial de l'IBB qui se tiendra en décembre 2017 en Afrique du Sud, selon vous, quelles doivent être les prochaines étapes (actions, initiatives ou activités) des négociations de l'IBB et ses affiliés avec les EMN chinoises de construction aux niveaux suivants:

Niveaux	Syndiquer	Négocier	Influencer	Autres
National	Recrutement de travailleurs chez Sino hydro et 2 sous-traitants (un de la Macédoine et un de l'Albanie)	Engager la procédure de la convention collective avec Sino hydro	Influencer les politiques d'approvisionnement et les accords bilatéraux avec les EMN et les investisseurs chinois	Poursuite du projet de formation sur la santé et la sécurité au travail, l'éducation des travailleurs sur leurs droits et la diffusion des informations



<p>Sous-régional</p>	<p>Promouvoir les expériences réussies de syndicalisation au sein des EMN chinoises grâce au réseau de l'IBB (première étape, soutien à SGIGMCG au Monténégro)</p>	<p>Partager les informations et expériences de bonnes pratiques, des EMN chinoises qui appliquent la législation nationale et les accords de convention collective – échanger les accords de convention collective</p>	<p>Une pétition conjointe de tous les syndicats de SEE adressée à leurs gouvernements pour la protection et l'inclusion des droits sociaux et du travail dans les investissements chinois – approvisionnement, transparence, inclusion d'entreprises locales de construction, signature d'accords de convention collective et représentation des syndicats</p>	<p>Journée d'action commune pour la défense des droits des travailleurs dans les entreprises chinoises – les mêmes droits des travailleurs dans différents pays</p>
<p>Régional</p>	<p>Développer une base de données sur les acquis des syndicats dans les EMN chinoises pour toute la région, qui sera accessible à tous les affiliés.</p>	<p>L'IBB doit inciter certaines EMN chinoises à négocier des accords de convention collective et/ou d'autres accords qui aboutiront à la reconnaissance des syndicats</p>	<p>S'il le faut, l'IBB doit approcher les gouvernements d'Europe pour inclure la question des droits des travailleurs dans les EMN et les investissements chinois</p>	
<p>Mondial</p>	<p>Création d'un réseau d'organismes dans les EMN chinoises</p>	<p>Engager le processus d'accords-cadres avec certaines EMN chinoises</p>	<p>Engager le dialogue avec le gouvernement chinois sur les droits des travailleurs des EMN chinoises</p>	



ANALYSE STATISTIQUE DU NOMBRE DE MEMBRES ET DES ACCORDS DE CONVENTION COLLECTIVE EN 2016

LES TRAVAILLEURS SYNDIQUÉS ET LES ACC DANS LES EMN CHINOISES: RÉGION AFRIQUE

Enquête initiale

A. Données par pays

Pays	Nom du syndicat	Nombre d'entreprises dont les travailleurs sont syndiqués	Nombre total de membres dans les EMN	Nombre d'accords de convention collective ou autres accords signés (indiquer s'il s'agit d'un accord au niveau national, sectoriel ou de l'entreprise)	Nombre de grèves organisées
19.Namibia	MANWU	5	383	1x secteur de construction national 2x accords au niveau de l'entreprise	8
20.Mozambique	SINTICIM	4	863	NA	3
21.Zimbabwe	CLAWUZ	1	190	1x accord de convention collective au niveau national	0
22.Zimbabwe	ZCATWU	14	893	3x accord de convention collective au niveau national	2
23.Zambia	NUBEGW	10	910	Accord de convention collective au niveau sectoriel 2 accords de convention collective au niveau de la compagnie	1
24.Kenya	Kenya syndicat du bâtiment	16	13 637	14	30
25.Tanzania	TUICO	12	1 091	3 accords de convention collective et 4 accords de reconnaissance	5
26.Uganda	Ouganda syndicat du bâtiment	18	4 850	2	1
27.Ethiopia	Éthiopie syndicat de la construction	6	1 025	3	1
28.Togo	FTBC	5	636	3	8



29. Ghana	CBMWU	30	1 482	30	5
30. Nigeria	NUCECFWW	8	4 150	6	2
31. Nigeria	CCESSA	8	90	1x accord de convention collective au niveau national 1x accord de convention collective au niveau sectoriel	
TOTAL		137	30.200	74	66

ANALYSE DU NOMBRE DE MEMBRES ET DES ACCORDS DE CONVENTION COLLECTIVE POUR L'ANNÉE 2016

Au moment où nous nous acheminons vers le 4^{ème} Congrès mondial de l'IBB qui se tiendra en décembre 2017 en Afrique du Sud, selon vous, quelles doivent être les prochaines étapes (actions, initiatives ou activités) des négociations de l'IBB et ses affiliés avec les EMN chinoises de construction aux niveaux suivants:

Bien que l'effectif d'adhérents aux syndicats ait connu une réduction en 2016 par rapport à 2015, nous pouvons féliciter les syndicats pour avoir réussi à augmenter le nombre d'accords de convention collective et de grèves qui ont été menées. Cependant, la fermeture ou l'achèvement de projets dans certaines zones explique pourquoi l'adhésion a diminué. De plus, la situation a également été aggravée par des scissions dans le mouvement syndical, avec la création de nombreux syndicats dissidents. On constate qu'il existe des disputes, des mesquineries et problèmes personnels entre les dirigeants syndicaux, la concurrence entre les fédérations syndicales, d'où l'incapacité de s'unir.



VIII. PLAN D'ACTION MONDIAL DE L'IBB POUR LES EMN CHINOISES

Plan stratégique de l'IBB pour 2014-2017

Les EMN chinoises sont une priorité de l'IBB en 2016. Dans le plan stratégique de l'IBB, elles se retrouvent dans les sections intitulées "Syndiquer les travailleurs des EMN" et "Syndiquer les ouvriers des projets d'infrastructures" qui constituent un pilier des syndicats



Syndicats

- Syndiquer les travailleurs des EMN
- Syndiquer les ouvriers des projets d'infrastructures
- Promouvoir la certification forestière
- Campagne mondiale en faveur du sport

Emplois

- Santé et sécurité au travail
- Campagne contre le travail précaire
- Lutter contre l'abattage illégal du bois

Droits

- Campagne pour défendre les droits des syndicats
- Campagne mondiale pour les droits des travailleurs migrants
- Promotion de l'égalité des sexes et l'emploi des jeunes.

Résultats et aboutissements escomptés en 2016



1. 10 000 nouveaux membres syndiqués grâce à la campagne de syndicalisation dans les EMN chinoises
2. Négociations engagées avec les EMN chinoises au plan mondial
3. La campagne mondiale contre Sino Hydro a pris de l'ampleur
4. Les pratiques déloyales de travail des EMN chinoises sont exposées dans les médias à grande diffusion.



Principales actions et activités de 2016



1. La mise en oeuvre du plan stratégique élaboré au 1er Forum mondial sur les EMN chinoises
2. Créer un réseau d'entreprise à Sinohydro
3. Les actions de suivi au Pakistan (projet de barrage de Tarbela)... c-à-d, la plainte de l'OIT
4. Le réseau "China Watch" est lancé au niveau mondial
5. Choisir des études de cas soulignant des violations des droits du travail et les remettre aux médias.



Aboutissement du Forum mondial



Niveau national:

Syndicalisation:

- Concevoir et mener des campagnes de syndicalisation visant les EMN chinoises
- Concevoir et mener des campagnes auprès du public/des médias axées sur les EMN chinoises
- Organiser des formations destinées aux recruteurs, activistes, chercheurs et aux autres personnes ressources.

Négociations:

- Négocier des accords bilatéraux ou de convention collective avec les EMN chinoises
- Contrôler l'application des accords de convention collective et des autres accords
- Organiser des sessions de formation sur les techniques de négociations
- Plaider pour que les employeurs des EMN chinoises soient membres des conseils nationaux de négociations et des associations d'employeurs.





Influencer les politiques

- Discuter avec les organes gouvernementaux et plaider pour l'application des législations nationales du travail et des normes en matière de santé et de sécurité au travail
- S'associer aux centrales syndicales nationales pour introduire les clauses relatives au travail dans les accords commerciaux et les autres accords bilatéraux avec la Chine
- S'associer avec les centrales syndicales nationales pour faire pression sur les gouvernements afin que ces derniers obligent les EMN chinoises à respecter les législations nationales du travail
- La stratégie des médias nationaux pour présenter des cas concernant les entreprises chinoises opérant au plan national
- Amener les gouvernements nationaux à inclure les syndicats dans le processus d'approvisionnement
- Établir des relations avec les autres partenaires sociaux concernés par les activités des EMN chinoises.



Aboutissement du Forum mondial

Aux niveaux sous-régional et régional



Organiser

- Échanger des informations sur les stratégies de syndicalisation
- Établir des réseaux sous-régionaux et régionaux
- Effectuer des cartographies sous-régionales et régionales
- Créer une base de données des opérations des EMN chinoises aux niveaux sous-régional et régional

Négocier

- Échange des accords de convention collective et autres documents importants
- Élaborer des stratégies pour les négociations aux niveaux sous-régional et régional

Influencer les politiques

- Discuter avec les structures et forums syndicaux sous-régionaux et régionaux.

NB: le bureau régional devra faciliter la coopération sous-régionale et coordonner les activités régionales.





Niveau mondial

Organiser

- Soutenir les affiliés de l'IBB à développer leurs capacités de syndicalisation, et fournir des formations, si nécessaire
- Consolider les initiatives de syndicalisation de l'IBB au plan mondial
- Actualiser les recherches et les cartographies au plan mondial
- Mener une campagne mondiale auprès du public/des médias mettant l'accent sur les activités de l'IBB ainsi que les violations commises par les EMN chinoises
- Créer une base de données des opérations des EMN chinoises au niveau mondial.

Négocier

- Compiler et consolider les accords de convention collective au niveau mondial et élaborer des modèles d'accord de convention collective
- Discuter avec la Chine et examiner la possibilité d'un protocole d'accord avec l'IBB
- Discuter avec les entreprises chinoises et examiner la possibilité d'un accord-cadre mondial avec l'IBB
- Discuter avec les banques et les institutions d'investissements chinoises pour un accord-cadre mondial.



Influencer les politiques

- Contacter les institutions internationales (OIT, ONU, CHINCA, Banque mondiale, OCDE, FOCAC-FCSA, etc.)
- Discuter avec le Forum du travail des BRICS
- Établir des relations avec les groupes internationaux militant en faveur de l'environnement et du développement
- Examiner et évaluer les accords bilatéraux et régionaux entre la Chine et un pays unique ou un groupe de pays
- Dans le cadre de la stratégie "à l'intérieur de la Chine", examiner la possibilité d'une mission en Chine
- Établir un réseau mondial "China Watch"





IX. ÉVÈNEMENTS MARQUANTS: D'ABUJA À LA TANZANIE

MULTINATIONALES DES SECTEURS DE L'IBB EN AFRIQUE ET AU MOYEN-ORIENT

Une des principales activités organisée à Abuja les 4-5 septembre 2012 était une pré-conférence sur les multinationales, présidée par l'Honorable Ameka Nyungo, le ministre du Travail et de l'Emploi; dans son discours d'ouverture, il a souligné certains des problèmes que rencontre le marché du travail, du fait de la mondialisation, d'où la nécessité de renforcer le dialogue social avec tous les partenaires sociaux, y compris les syndicats, pour trouver des solutions.

Tomas Mattig, le représentant de FES dans le pays a également rejoint le ministre en souhaitant la bienvenue aux délégués à Abuja, au nom de FES, en tant qu'organisation ayant financé la tenue de cette conférence; il a souligné le rôle de FES dans la promotion de la justice sociale, de la paix et de la démocratie à travers le monde ainsi que le partenariat entre FES et différents partenaires sociaux, y compris le mouvement ouvrier.

La conférence a examiné la situation au Nigeria, où les affiliés de l'IBB et d'autres partenaires sociaux, y compris les multinationales, ont partagé l'expérience nigériane, en particulier comment le dialogue social est appliqué.

La conférence a mis un accent particulier sur les multinationales de Chine qui opèrent dans la région; pour ce sujet, Monina Wong du bureau de la CSI à Hong Kong était la conférencière. L'exposé de Monina était axé sur des conclusions et leçons provenant d'une enquête commanditée par les fédérations syndicales internationales sur les opérations et la responsabilité des compagnies chinoises opérant dans la région; elle a poursuivi en recommandant des stratégies possibles pour syndiquer les travailleurs et discuter avec ces compagnies.

Justina Jonas de MANWU a partagé l'expérience namibienne en matière de syndicalisation et de campagne pour que les compagnies chinoises respectent la législation en place. Pius Quinoo a partagé l'expérience ghanéenne en matière de syndicalisation et la signature de l'accord de convention collective avec les compagnies chinoises.

Oloka Mesilamu a également partagé l'expérience de l'Ouganda où les syndicats ont pu syndiquer les travailleurs, discuter et tisser des liens avec des syndicats et les compagnies mères des compagnies chinoises opérant en Ouganda.

La Conférence régionale de l'IBB Afrique et Moyen-Orient a adopté ce qui suit:

Organisation et campagne:

1. les organisateurs syndicaux doivent apprendre la **langue chinoise (le mandarin)** pour communiquer avec les travailleurs chinois, les superviseurs des chantiers et les employeurs;
2. les syndicats doivent activement **recruter les travailleurs chinois** comme membres des syndicats et défendre leurs droits en tant que travailleurs migrants;
3. les syndicats doivent établir des **relations bilatérales** entre les différents pays afin de partager les expériences en matière de syndicalisation et généraliser les gains acquis;
4. les affiliés doivent se lancer dans des **campagnes nationales dynamiques** afin d'organiser les travailleurs des multinationales chinoises;
5. **établir des alliances** avec les organisations de protection de l'environnement et les communautés affectées par les projets afin de faire respecter la législation;



6. **soumettre automatiquement les plaintes à l'ambassade de Chine** pour le non-respect des lois et la corruption;
7. établir des relations avec les syndicats/travailleurs chinois indépendants pour savoir comment ils organisent les grèves et défendent les droits des travailleurs.

Recherche:

8. l'IBB doit continuer son travail de recensement des multinationales chinoises et faire des études de cas, y compris un suivi sérieux des progrès réalisés;

Convention collective:

9. les affiliés doivent examiner le salaire minimum et les conditions de base de l'emploi afin d'analyser les problèmes des femmes, des jeunes et les normes générales qui y sont mentionnées;
10. poursuivre des négociations sérieuses avec les multinationales chinoises pour leur reconnaissance et signer des accords de convention collective.

Influencer les politiques:

11. les affiliés doivent **engager le dialogue avec les ministères du Travail** et les **inspecteurs du travail** pour faire respecter les textes, et les syndicats doivent **prendre l'initiative du dialogue de tous les partenaires sociaux** au niveau national ;
12. utiliser les grandes structures africaines telles que l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) et l'Union africaine (UA) comme autres atouts pour obliger les chefs d'État africains à accélérer la transformation des relations du travail avant le Forum de coopération Chine-Afrique (FOCAC) de 2015;
13. l'IBB et les affiliés doivent discuter avec l'organe de réglementation chinois - **State Assets Supervision and Administration Commission of the State Council – Commission de supervision et d'administration des biens publics relevant du conseil des affaires d'État (SASAC)**, le principal organe à qui le Conseil d'État a confié la responsabilité de l'administration des entreprises de construction; et le ministère du Commerce (Mof COM) qui est chargé de contrôler les clauses/normes de travail, sociales et environnementales ainsi que leur respect;
14. l'IBB et ses affiliés doivent engager le dialogue avec la **Chinese International Contractors Association – Association internationale des entrepreneurs de Chine (CHINCA)** ainsi que les sièges des multinationales pour envoyer leurs plaintes et tisser des relations. Le but stratégique est de signer à long terme un **accord-cadre mondial (ACM)** avec les multinationales chinoises;
15. l'IBB doit prendre l'initiative de discuter avec **All-China Federation of Trade Unions – Fédération pan-chinoise des syndicats (ACFTU)** "avec prudence" afin qu'elle soutienne notre cause pour le respect des législations du travail, échange les informations et supporte l'accord-cadre mondial que nous réclamons

Les participants au séminaire régional de l'IBB Région Afrique et Moyen-Orient tenu les 19-20 août 2014 à Dar es Salaam en Tanzanie sur le thème "Organiser les travailleurs et négocier avec les multinationales chinoises opérant en Afrique et au Moyen-Orient" ont adopté les résolutions suivantes:



1. Organiser tous les travailleurs des multinationales chinoises, indépendamment de leur sexe, race et pays d'origine
2. Négocier 50 accords de convention collective couvrant 25 000 membres
3. Mener une campagne régionale visant à mettre fin aux pratiques et comportements anti-ouvriers et antisyndicaux des multinationales chinoises opérant en Afrique et au Moyen-Orient
4. Dialoguer avec nos gouvernements pour qu'ils signent désormais des accords de marchés favorables aux travailleurs
5. Former et sensibiliser les membres sur leurs droits
6. Faire pression sur nos gouvernements pour qu'ils fassent en sorte que les investissements chinois contribuent à la réduction de la pauvreté, du chômage et à la stimulation du développement économique qui profite à tous les travailleurs d'Afrique et du Moyen-Orient
7. Faire pression pour l'utilisation et le respect de la Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales
8. Réclamer la signature d'un accord-cadre mondial avec chaque multinationale chinoise
9. En Afrique et au Moyen-Orient, établir de puissants réseaux sur les multinationales chinoises au niveau sous-régional et régional
10. Demander à l'IBB de compiler une base de données accessible sur les multinationales chinoises
11. Demander à l'IBB de mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires pour assurer la réussite de notre projet.





X. VUE D'ENSEMBLE DE LA SITUATION ET DU CONTEXTE INTERNATIONAUX

Des multinationales chinoises

Dans beaucoup de pays à travers le monde, les compagnies de construction chinoises sont parmi les plus grands employeurs, réalisant les grandes infrastructures et autres projets de construction. Les efforts pour organiser les travailleurs et négocier des accords de convention collective ont été entrepris, mais les syndicats ont éprouvé beaucoup de difficultés. Alors que l'IBB dispose de connaissances et expériences grâce au travail accompli avec les multinationales européennes, les multinationales chinoises constituent un nouveau défi pour plusieurs raisons. Dans ce contexte, il n'y a pas de tradition de dialogue social. L'IBB ne peut pas s'appuyer sur l'expérience d'un affilié de la Chine et il n'existe pas d'accords-cadres internationaux. Dans la plupart des projets d'infrastructures où les banques chinoises fournissent le financement et les banques de développement multilatérales ne sont pas impliquées, leurs lignes directrices en matière d'approvisionnement ne s'appliquent pas directement.

Les entreprises centrales d'État (appelées entreprises centrales ou CE) et les entreprises publiques stratégiques (SOEs) sont soumises à des mécanismes de réglementation plus complets tandis que les entreprises privées ne le sont pas. Les principales entreprises de construction chinoises sont toutes des entreprises centrales d'État (CEs) sous le contrôle des actifs de l'État et de la Commission de supervision et d'administration des biens publics (SASAC). Le Parti communiste chinois (PCC) est le seul parti politique qui dirige la Chine. L'État est subordonné au leadership politique du parti bien qu'ils opèrent dans des structures différentes. Cela s'applique à la structure du secteur étatique et public, ainsi qu'aux organisations du parti, y compris les organisations de masse, la Fédération pan-chinoise des syndicats (ACFTU), qui sont régies par la « double direction » du corps administratif supérieur et le Comité de la CPC (CCPC) du même niveau. La présence des membres du Comité du Parti communiste de Chine dans les instances dirigeantes des entreprises d'État et des CE, par exemple dans le Conseil d'administration (CA), le Conseil des autorités de surveillance et dans les syndicats permet un meilleur contrôle par le parti.

Avec cette structure, cela signifie que les décisions prises par le Conseil d'administration et le DG, d'investir dans un projet ou de coopérer avec un syndicat international etc., ne sont pas des décisions purement économiques, mais nécessitent que l'on tienne compte des implications sociales et politiques.

Il est important de comprendre les différents niveaux de préoccupations du parti et de l'État dans la promotion de la mondialisation des multinationales chinoises. Il est également important d'identifier les intérêts en matière de réglementation relative aux entreprises, qui sont communs aux syndicats internationaux et aux besoins nationaux du parti et de l'État.

Des normes du travail

Rien n'indique que le Gouvernement chinois envisage de ratifier les Conventions 87 et 98 de l'OIT. Il a ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ICESCR) en 1997 avec des réserves sur la disposition relative à la liberté d'association. La liberté d'association figure dans la Constitution chinoise avec une disposition sur le droit de grève qui a été supprimée lors de l'amendement de 1982. Le PCC (Parti communiste chinois) et la Fédération pan-chinoise des syndicats (ACFTU) appliquent cette disposition; ils ont toujours clairement indiqué qu'ils ont leur propre perception du socialisme et qu'ils ne copieraient pas la démocratie et le syndicalisme à l'occidentale.

Le ministère du Commerce, le ministère des Affaires étrangères et la Fédération pan-chinoise de l'industrie et du commerce ont publié des directives pour la gestion des employés des entreprises financées par la Chine à l'étranger. Bien que ces directives ne soient pas obligatoires, elles constituent un premier pas vers la réglementation de l'administration du travail, dans ce qui a été précédemment décrit comme une page blanche. Ces directives sont applicables à toutes les compagnies chinoises qui investissent à l'étranger ainsi qu'à tous les travailleurs, y compris les ressortissants chinois et les travailleurs locaux ou les travailleurs d'autres nationalités. « Les obligations des entreprises chinoises : Article 3: les entreprises chinoises doivent étudier et respecter strictement le droit du travail de la Chine et du pays du projet.

En 2003, le Conseil des affaires de l'État a publié la première loi chinoise sur l'évaluation des incidences sur l'environnement, relative aux projets d'infrastructures à grande échelle en Chine. China Exim et la BDC ont publié des directives sur l'impact environnemental et social en 2007. « Les institutions bancaires doivent renforcer la gestion des risques environnementaux et sociaux des projets à l'étranger auxquels des crédits seront accordés; on fera également en sorte que les promoteurs du projet se conforment aux lois et règlements sur la protection de l'environnement, de la terre, de la santé, de la sécurité, etc. du pays ou de



la zone où se situe le projet». China Exim est active dans le financement des partenariats régionaux avec les banques de développement asiatiques et africaines et la Banque mondiale et peut par conséquent avoir besoin de revoir ses normes afin de les aligner sur celles des autres banques multilatérales. Dans certains projets qui sont financés par la Société financière internationale (SFI), les multinationales chinoises sont tenues de respecter ses normes de rendement.

L'association nationale des entrepreneurs des contrats internationaux, les sous-traitants et les entreprises d'investissement en ingénierie appelée CHINCA ont publié en 2010 un guide sur la responsabilité sociale à l'intention de la Chinese International Contracting Industry, qui offre un large éventail de principes, mais ne fait pas référence aux lois nationales chinoises, aux lois du pays du projet ou aux normes internationales de l'OIT. Il dispose que: Communication et participation de l'employé: le mécanisme de négociation employeur-employé conformément aux lois et pratiques locales: communications bidirectionnelles».

De l'ACFTU

L'ACFTU est partie intégrante du parti et de l'État et n'est donc pas indépendante. Les dirigeants des syndicats ne sont pas élus démocratiquement par les travailleurs et dans la plupart des cas, les représentants des syndicats sont tirés sur le volet et sont souvent des membres du personnel de direction ou des secrétaires du parti.

L'ACFTU et les syndicats des CEs et des entreprises d'État sont restés muets sur les questions de travail concernant les investissements chinois. Ils n'ont aucun rôle à jouer dans les mécanismes de réglementation de l'État et du Parti communiste chinois (PCC), qui sont dirigés et pilotés essentiellement par le ministère du Commerce, le ministère des Affaires étrangères et les ambassades chinoises. Les syndicats des CEs et des entreprises d'État bien que formant des sections dans les sites de projet, sont juste des « stabilisateurs » et dépendent de la section du PCC de l'entreprise et de la direction. En outre, ACFTU ne dispose pas d'accord de convention collective avec ces CEs et entreprises d'État. Il y a peu de cas de comités syndicaux formés dans les projets de construction, mais ces comités organisent tout simplement la vie sociale du personnel chinois.

L'ACFTU n'a pas d'influence directe sur les multinationales chinoises opérant à l'extérieur de la Chine et elle n'a pas de contrôle direct sur les syndicats et les négociations collectives avec les CEs en Chine. Le sentiment général est qu'ACFTU n'envisage pas de devenir un syndicat démocratique et indépendant qui peut représenter entièrement les travailleurs en Chine et défendre leurs droits.

Plusieurs tentatives sont menées par les syndicats internationaux et nationaux pour intensifier l'engagement avec l'ACFTU. Cependant, ces efforts demeurent superficiels et ont nécessité davantage d'échanges d'informations et de visites en Chine.

De la situation des travailleurs chinois

La majorité des travailleurs de la construction en Chine sont saisonniers, contractuels et temporaires. Plusieurs de ces travailleurs n'ont pas de sécurité sociale, perçoivent de bas salaires et sont exposés à des conditions risquées et insalubres de travail. Les entreprises de construction n'emploient pas directement des travailleurs mais travaillent avec des agences qui louent les services des travailleurs et les envoient sur les chantiers de construction. Les entreprises de construction n'assument aucune responsabilité vis-à-vis des travailleurs du secteur de la construction si ce n'est que de façon limitée dans le domaine de la sécurité.

De la pression internationale

Les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont, bien que non contraignants, un outil important pour faire pression sur les entreprises afin de les amener à respecter les droits de l'homme, que les législations nationales exigent de le faire ou pas. Comme cela s'applique aux partenaires d'affaires et que les multinationales chinoises ont des liens avec d'autres compagnies, il peut être également possible de les atteindre à travers les autres compagnies.

En ce qui concerne l'OIT, l'avantage du Comité sur la liberté d'association est qu'il peut être utilisé, que le pays ait ratifié ou non les Conventions 87 et/ou 98. Les plaintes sont déposées contre les gouvernements (gouvernements hôtes, dans ce cas). L'OIT peut être une arène pour faire pression sur le gouvernement chinois afin qu'il respecte les normes internationales du travail, en particulier le droit de s'organiser et la convention collective, y compris la question des agences et des contractuels qui sont énormément utilisés dans le secteur de la construction.



**TITRE: POINT 4 DROITS DES TRAVAILLEURS DANS LES MULTINATIONALES CHINOISES
(PRÉCÉDEMMENT RÉOLUTIONS 10 ET 11)**

SOU MIS PAR: Le Comité mondial de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB), la Fédération pakistanaise des Travailleurs du Bois et du Bâtiment (PFBWW), le Pakistan et l'IBB - le Comité des affiliés du Népal (NAC), Népal

CONSIDÉRANT que le comportement négatif des multinationales chinoises à l'extérieur de la Chine est très répandu dans les médias et a occasionné des tensions sur les lieux du travail et même des tensions sociales et que cette situation perdure;

CONSIDÉRANT que les affiliés de l'IBB, à l'échelle mondiale, notamment en Afrique et en Asie du Sud soulèvent la question de savoir comment amener les multinationales chinoises à respecter les normes du travail;

CONSIDÉRANT que la Chine qui est engagée dans une démarche stratégique et politique en Afrique et en Asie du Sud est devenue l'un des plus grands investisseurs dans ces régions. Les multinationales chinoises sont actuellement en concurrence avec les principales multinationales d'Europe, du Japon, des États-Unis, de l'Australie et de la Corée. Toutes les multinationales, y compris celles de la Chine ont une responsabilité sociale et juridique de faire en sorte que les normes soient respectées dans l'ensemble de leurs unités d'exploitation et qu'il n'y a aucun impact négatif sur les travailleurs ou les communautés environnantes ;

CONSIDÉRANT que les multinationales chinoises dans plusieurs pays africains ainsi qu'au Népal et au Pakistan ont manifesté un mépris pour les droits des travailleurs et les normes du travail - discrimination dans les salaires des travailleurs locaux et chinois, les mauvaises conditions de logement, le non respect de la législation du travail, le manque de couverture sociale suffisante et les mauvaises conditions de santé et de sécurité au travail qui caractérisent les chantiers des multinationales chinoises. Le projet hydroélectrique de Neelam-Jhelum au Pakistan et le projet hydroélectrique de Melamchi au Népal sont des cas d'espèce où des études systématiques ont également été menées. Il a ouvertement été refusé aux travailleurs le droit de s'organiser, de participer aux activités du syndicat et de négocier collectivement. Ceux qui participent aux activités du syndicat ont été intimidés et harcelés avec de fausses plaintes et chefs d'accusation formulés contre les dirigeants syndicaux. Les syndicats en Afrique ont des expériences négatives semblables et ont constamment du mal à s'organiser. Les syndicats ont maintenant des conventions collectives avec quelques multinationales chinoises au Ghana, au Nigeria, en Namibie, en Ouganda, au Kenya et en Tanzanie, entre autres ;

CONVAINCUS qu'il est important de faire la différence entre les multinationales chinoises et la multinationale en question lorsqu'on élabore des stratégies;

CONSIDÉRANT que le ministère du Commerce (MOFCOM), le ministère des Affaires étrangères et la Fédération chinoise de l'industrie et du commerce ont publié les directives pour la gestion des employés des entreprises extérieures financées par la Chine qui s'appliquent à toutes les entreprises chinoises investissant à l'étranger ainsi qu'à tous les travailleurs, y compris les ressortissants chinois et les travailleurs locaux ou les travailleurs d'autres nationalités, et qui demandent aux compagnies d'« étudier et respecter strictement le droit du travail de la Chine et du pays du projet » ;

CONSIDÉRANT que la Banque export-import de la Chine (EXIM) et la Banque de développement de la Chine (BDC) ont publié des directives de l'impact environnemental et social en 2007, qui appelle à « renforcer la gestion des risques environnementaux et sociaux des projets situés à l'étranger auxquels des crédits seront accordés et à faire en sorte que les promoteurs du projet se conforment aux lois et règlements applicables en matière de protection de l'environnement, la terre, la santé, la sécurité, etc. du pays ou de la zone où se situe le projet » ;

CONSIDÉRANT que l'association nationale des entrepreneurs des contrats internationaux, les sous-traitants et les entreprises d'investissement en ingénierie appelée CHINCA ont publié en 2010, un guide sur la responsabilité sociale à l'intention de la Chinese International Contracting Industry qui offre un large éventail de principes et qui dispose que « le mécanisme de négociation employeur-employé soit conforme aux lois et pratiques locales : communications bidirectionnelles » ;

CONSIDÉRANT que les entreprises centrales d'État (CE) ont adopté leurs propres politiques et objectifs de la responsabilité sociale des entreprises (CSR) et les objectifs qui sont fixés par le siège et diffusés aux filiales et fournisseurs. On encourage les CE les plus établies à rejoindre la Global Reporting Initiative (GRI), à signer le Pacte mondial des Nations Unies et à élaborer des directives et programmes de responsabilité sociale des entreprises, en tenant compte de ces outils internationaux ;

CONSIDÉRANT que les ambassades chinoises sont devenues les principales sources d'information et des agents de médiation du MOFCOM et que les ambassades locales ont développé des mécanismes pour faire rapport et gérer les litiges et les situations d'urgence, y compris les grèves (des travailleurs chinois et étrangers);



CONSIDÉRANT que la Confédération syndicale officielle de la Chine, ACFTU est une organisation contrôlée par l'État, dont les principes et l'agenda en matière de relations internationales servent les relations diplomatiques de l'État;

CONSIDÉRANT que les conditions de travail deviennent de plus en plus difficiles pour les travailleurs en Chine, comme le témoigne la vague de grèves et d'émeutes par les travailleurs migrants, l'augmentation des accidents sur les chantiers de construction et le nombre croissant de travailleurs temporaires et contractuels ainsi que le développement de la sous-traitance. L'ACFTU est considérée par les travailleurs comme une organisation bureaucratique du gouvernement qui ne défend pas les intérêts des travailleurs. Avec l'activisme syndical croissant au niveau des entreprises et les syndicats démocratiques créés par les travailleurs dans les usines, l'ACFTU doit rejoindre le mouvement croissant des travailleurs ou être inutile ;

NOTANT que l'ACFTU et les syndicats des entreprises de construction ont été silencieux et insensibles aux problèmes des travailleurs, du fait des investissements de l'État et que les relations d'ACFTU avec le mouvement syndical international sont limitées aux normes de travail confortables telles que le travail de représentation et la sécurité sociale, en évitant les principes fondamentaux du syndicalisme qui sont la liberté de créer des syndicats, le droit à la convention collective et le droit de grève ;

NOTANT FINALEMENT que les discussions avec les multinationales chinoises pour signer un accord-cadre international ne sont pas viables du fait même que le dialogue avec l'ACFTU n'est pas considéré comme stratégique pour résoudre les problèmes des multinationales chinoises, étant donné que cette organisation syndicale (ACFTU) n'a pas d'influence directe sur les multinationales chinoises opérant en dehors de la Chine et qu'elle ne contrôle pas directement les syndicats et la négociation collective avec les entreprises de construction en Chine ;

IL EST DÉCIDÉ QUE:

Au niveau national, l'IBB élabore des lignes directrices et un mécanisme d'informations sur la manière dont les affiliés doivent discuter et négocier avec les multinationales chinoises, sur la base de diverses expériences. Tous les affiliés doivent rendre compte à l'IBB sur les diverses activités d'organisation et de négociation avec les multinationales chinoises. L'IBB demande à ses affiliés de noter et signaler les cas de violation des législations du travail sur les chantiers des multinationales chinoises et de porter plainte auprès des gouvernements nationaux et de l'OIT. Bien que les syndicats aient syndiqué les travailleurs en utilisant les méthodes traditionnelles de recrutement, les affiliés pourraient adopter des stratégies complémentaires, comme suit :

- approcher les clients des projets de construction dans les ministères concernés pour qu'ils respectent les législations nationales du travail;
- rencontrer les diplomates des ambassades de Chine pour montrer comment les compagnies chinoises violent les législations nationales du travail ; et faire immédiatement un communiqué de presse sur la question;
- rencontrer l'association nationale des entrepreneurs ou la fédération du secteur de la construction pour signaler le non-respect des lois et la concurrence déloyale ;
- mettre le problème du non-respect des lois du travail par les multinationales chinoises dans l'ordre du jour des réunions du dialogue social tripartite sectoriel ;
- mobiliser les acteurs pour un organe de réglementation indépendant dans le secteur de la construction qui inclura des mécanismes pour faire respecter les législations par tous les entrepreneurs;
- mener une campagne pour les droits des travailleurs, en collaboration avec plusieurs partenaires sociaux, notamment les activistes des droits des travailleurs, les universitaires, les ONG, si le dialogue ne marche pas.

Au niveau international, l'IBB doit faire en sorte que toutes les multinationales, y compris les multinationales chinoises s'acquittent de leur responsabilité sociale pour que les conditions/lois locales soient respectées et les normes minimales, appliquées dans toutes leurs opérations dans tous les pays. L'IBB doit élaborer des stratégies sur la manière d'utiliser l'arène internationale pour faire pression sur les multinationales chinoises et le gouvernement chinois afin qu'ils respectent les normes fondamentales du travail. Les plateformes et mécanismes à utiliser sont les suivants :

- l'examen périodique universel du conseil des droits de l'homme ou le suivi des principes directeurs du rapporteur spécial des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme ;
- les accords commerciaux bilatéraux entre la Chine et un pays unique ou un groupe de pays, qui incluent les normes sociales et de travail; les syndicats doivent lutter pour que les normes sociales et de travail figurent dans les accords commerciaux et faire pression sur leurs gouvernements respectifs pour obliger le gouvernement chinois et les multinationales chinoises à respecter et appliquer ces normes sociales ; les divers mécanismes de supervision qui sont disponibles au niveau de l'OIT : le comité de la liberté d'association ou les lignes directrices sur les multinationales. L'OIT doit exercer une grande influence sur le gouvernement chinois afin qu'il respecte les normes de l'OIT, surtout pour ce qui concerne la main d'œuvre temporaire dans le secteur de la construction;



- les BDM (Banque mondiale et les banques régionales). L'IBB doit utiliser cette opportunité pour dénoncer le manque de respect pour les normes sociales et environnementales dans les projets financés par les Chinois ;
- le Pacte mondial et la Global Reporting Initiative (GRI) peuvent être des voies pour faire pression sur les multinationales chinoises;
- les ONG de protection de l'environnement et de développement qui peuvent être partenaires dans les campagnes contre les effets négatifs des projets d'infrastructures chinois;
- le mouvement syndical international qui doit faire pression sur l'ACFTU pour qu'elle prenne des mesures sérieuses pour défendre les droits des travailleurs à l'intérieur et à l'extérieur de la Chine, surtout le droit de créer des syndicats ; le droit de négocier collectivement ; et le droit de grève.

Pour ce qui concerne les mesures directes, l'IBB doit combiner les connaissances accumulées, les campagnes et chercher des moyens pour faire pression. L'IBB doit renforcer sa coopération avec les différents partenaires sociaux pour dénoncer les violations des lois du travail sur les chantiers des multinationales chinoises et exiger un comportement responsable de la part des multinationales chinoises et des gouvernements nationaux, par des pressions aux niveaux local, national et mondial. Concrètement, cela doit se faire de la manière suivante:

- on doit avoir accès aux informations sur le système de relations de travail des multinationales chinoises visées, les développements relatifs à la convention collective, les élections syndicales en entreprise et les autres "réformes" de l'environnement syndical en Chine ;
- essayer de discuter avec les sections provinciales ou municipales d'ACFTU (par exemple, les syndicats de la province de Guangdong ou de la municipalité de Shenzhen) ou des syndicats d'entreprises qui ont pris des mesures positives pour organiser des élections des représentants syndicaux et faire appliquer la convention collective ;
- mener des campagnes internationales pour faire pression sur les entreprises chinoises publiques, les organismes gouvernementaux appropriés, les banques et les ambassades chinoises, sur les problèmes rencontrés par les travailleurs des entreprises de construction. Pour que la Chine fasse partie de la communauté internationale, la Chine doit se conformer aux normes internationales ;
- essayer de discuter avec CHINCA grâce aux associations internationales et européennes d'entrepreneurs telles que CICA et FIEC et la Fédération internationale des ingénieurs consultants (FIDIC) qui ont élaboré des normes internationales communes sur les contrats, qui incluent les normes du travail ;
- essayer de discuter avec les ONG chinoises qui s'occupent des problèmes des travailleurs, les associations d'universitaires et d'avocats, grâce aux échanges d'informations; des projets conjoints de recherche sur les pratiques des multinationales chinoises; et l'assistance juridique ainsi que des programmes de formation destinés aux travailleurs du secteur de la construction, à l'intérieur et à l'extérieur de la Chine.

SIGNÉ:
Comité mondial
Genève, 16 mai 2013





XI. ÉLÉMENTS D'INFORMATIONS SUR LES MULTINATIONALES CHINOISES

Dans beaucoup de pays à travers le monde, les compagnies de construction chinoises sont parmi les plus grands employeurs, réalisant les grandes infrastructures et autres projets de construction. Les efforts pour organiser les travailleurs et négocier des accords de convention collective ont été entrepris, mais les syndicats ont éprouvé beaucoup de difficultés. Alors que l'IBB dispose de connaissances et expériences grâce au travail accompli avec les multinationales européennes, les multinationales chinoises constituent un nouveau défi pour plusieurs raisons. Dans ce contexte, il n'y a pas de tradition de dialogue social. L'IBB ne peut pas s'appuyer sur l'expérience d'un affilié de la Chine et il n'existe pas d'accords-cadres internationaux. Dans la plupart des projets d'infrastructures où les banques chinoises fournissent le financement et les banques de développement multilatérales ne sont pas impliquées, leurs lignes directrices en matière d'approvisionnement ne s'appliquent pas directement.

Les entreprises centrales d'État (appelées entreprises centrales ou CE) et les entreprises publiques stratégiques (SOEs) sont soumises à des mécanismes de réglementation plus complets tandis que les entreprises privées ne le sont pas. Les principales entreprises de construction chinoises sont toutes des entreprises centrales d'État (CEs) sous le contrôle des actifs de l'État et de la Commission de supervision et d'administration des biens publics (SASAC). Le Parti communiste chinois (PCC) est le seul parti politique qui dirige la Chine. L'État est subordonné au leadership politique du parti bien qu'ils opèrent dans des structures différentes. Cela s'applique à la structure du secteur étatique et public, ainsi qu'aux organisations du parti, y compris les organisations de masse, la Fédération pan-chinoise des syndicats (ACFTU), qui sont régies par la « double direction » du corps administratif supérieur et le Comité de la CPC (CCPC) du même niveau. La présence des membres du Comité du Parti communiste de Chine dans les instances dirigeantes des entreprises d'État et des CEs, par exemple dans le Conseil d'administration (CA), le Conseil des autorités de surveillance et dans les syndicats permet un meilleur contrôle par le parti.

Avec cette structure, cela signifie que les décisions prises par le Conseil d'administration et le DG, d'investir dans un projet ou de coopérer avec un syndicat international etc., ne sont pas des décisions purement économiques, mais nécessitent que l'on tienne compte des implications sociales et politiques.

Il est important de comprendre les différents niveaux de préoccupations du parti et de l'État dans la promotion de la mondialisation des multinationales chinoises. Il est également important d'identifier les intérêts en matière de réglementation relative aux entreprises, qui sont communs aux syndicats internationaux et aux besoins nationaux du parti et de l'État.

2. Des normes du travail

Rien n'indique que le Gouvernement chinois envisage de ratifier les Conventions 87 et 98 de l'OIT. Il a ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ICESCR) en 1997 avec des réserves sur la disposition relative à la liberté d'association. La liberté d'association figure dans la Constitution chinoise avec une disposition sur le droit de grève qui a été supprimée lors de l'amendement de 1982. Le PCC (Parti communiste chinois) et la Fédération pan-chinoise des syndicats (ACFTU) appliquent cette disposition; ils ont toujours clairement indiqué qu'ils ont leur propre perception du socialisme et qu'ils ne copieraient pas la démocratie et le syndicalisme à l'occidentale.

Le ministère du Commerce, le ministère des Affaires étrangères et la Fédération pan-chinoise de l'industrie et du commerce ont publié des directives pour la gestion des employés des entreprises financées par la Chine à l'étranger. Bien que ces directives ne soient pas obligatoires, elles constituent un premier pas vers la réglementation de l'administration du travail, dans ce qui a été précédemment décrit comme une page blanche. Ces directives sont applicables à toutes les compagnies chinoises qui investissent à l'étranger ainsi qu'à tous les travailleurs, y compris les ressortissants chinois et les travailleurs locaux ou les travailleurs d'autres nationalités. « Les obligations des entreprises chinoises : Article 3: les entreprises chinoises doivent étudier et respecter strictement le droit du travail de la Chine et du pays du projet.

En 2003, le Conseil des affaires de l'État a publié la première loi chinoise sur l'évaluation des incidences sur l'environnement, relative aux projets d'infrastructures à grande échelle en Chine. China Exim et la BDC ont publié des directives sur l'impact environnemental et social en 2007. « Les institutions bancaires doivent renforcer la gestion des risques environnementaux et sociaux des projets à l'étranger auxquels des crédits seront accordés; on fera également en sorte que les promoteurs du projet se conforment aux lois et règlements sur la protection de l'environnement, de la terre, de la santé, de la sécurité, etc. du pays ou de la zone où se situe le projet». China Exim est active dans le financement des partenariats régionaux avec



les banques de développement asiatiques et africaines et la Banque mondiale et peut par conséquent avoir besoin de revoir ses normes afin de les aligner sur celles des autres banques multilatérales. Dans certains projets qui sont financés par la Société financière internationale (SFI), les multinationales chinoises sont tenues de respecter ses normes de rendement.

L'association nationale des entrepreneurs des contrats internationaux, les sous-traitants et les entreprises d'investissement en ingénierie appelée CHINCA ont publié en 2010 un guide sur la responsabilité sociale à l'intention de la Chinese International Contracting Industry, qui offre un large éventail de principes, mais ne fait pas référence aux lois nationales chinoises, aux lois du pays du projet ou aux normes internationales de l'OIT. Il dispose que: *Communication et participation de l'employé: le mécanisme de négociation employeur-employé conformément aux lois et pratiques locales: communications bidirectionnelles*».

3. De l'ACFTU

L'ACFTU est partie intégrante du parti et de l'État et n'est donc pas indépendante. Les dirigeants des syndicats ne sont pas élus démocratiquement par les travailleurs et dans la plupart des cas, les représentants des syndicats sont tirés sur le volet et sont souvent des membres du personnel de direction ou des secrétaires du parti. L'ACFTU et les syndicats des CE et des entreprises d'État sont restés muets sur les questions de travail concernant les investissements chinois. Ils n'ont aucun rôle à jouer dans les mécanismes de réglementation de l'État et du Parti communiste chinois (PCC), qui sont dirigés et pilotés essentiellement par le ministère du Commerce, le ministère des Affaires étrangères et les ambassades chinoises. Les syndicats des CE et des entreprises d'État bien que formant des sections dans les sites de projet, sont juste des « stabilisateurs » et dépendent de la section du PCC de l'entreprise et de la direction. En outre, ACFTU ne dispose pas d'accord de convention collective avec ces CE et entreprises d'État. Il y a peu de cas de comités syndicaux formés dans les projets de construction, mais ces comités organisent tout simplement la vie sociale du personnel chinois.

L'ACFTU n'a pas d'influence directe sur les multinationales chinoises opérant à l'extérieur de la Chine et elle n'a pas de contrôle direct sur les syndicats et les négociations collectives avec les CE en Chine. Le sentiment général est qu'ACFTU n'envisage pas de devenir un syndicat démocratique et indépendant qui peut représenter entièrement les travailleurs en Chine et défendre leurs droits.

Plusieurs tentatives sont menées par les syndicats internationaux et nationaux pour intensifier l'engagement avec ACFTU. Cependant, ces efforts demeurent superficiels et ont nécessité davantage d'échanges d'informations et de visites en Chine.

4. De la situation des travailleurs chinois

La majorité des travailleurs de la construction en Chine sont saisonniers, contractuels et temporaires. Plusieurs de ces travailleurs n'ont pas de sécurité sociale, perçoivent de bas salaires et sont exposés à des conditions risquées et insalubres de travail. Les entreprises de construction n'emploient pas directement de travailleurs mais travaillent avec des agences qui louent les services des travailleurs et les envoient sur les chantiers de construction. Les entreprises de construction n'assument aucune responsabilité vis-à-vis des travailleurs du secteur de la construction si ce n'est que de façon limitée dans le domaine de la sécurité.

5. De la pression internationale

Les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont, bien que non contraignants, un outil important pour faire pression sur les entreprises afin de les amener à respecter les droits de l'homme, que les législations nationales exigent de le faire ou pas. Comme cela s'applique aux partenaires d'affaires et que les multinationales chinoises ont des liens avec d'autres compagnies, il peut être également possible de les atteindre à travers les autres compagnies.

En ce qui concerne l'OIT, l'avantage du Comité sur la liberté d'association est qu'il peut être utilisé, que le pays ait ratifié ou non les Conventions 87 et/ou 98. Les plaintes sont déposées contre les gouvernements (gouvernements hôtes, dans ce cas). L'OIT peut être une arène pour faire pression sur le gouvernement chinois afin qu'il respecte les normes internationales du travail, en particulier le droit de s'organiser et la convention collective, y compris la question des agences et des contractuels qui sont énormément utilisés dans le secteur de la construction.



XII. OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'IBB

THE STRATEGIC OBJECTIVES: ORGANISING, NEGOTIATING AND MOBILISING

ORGANISER dans les projets d'infrastructures, les travaux publics, les entreprises multinationales, les opérations de sylviculture et les industries du bois à l'échelle mondiale. L'IBB soutiendra les syndicats afin d'accroître le nombre de membres et la représentation sur le lieu de travail avec une approche «ascendante», fondée sur le droit, des structures solides, un programme d'action clair et une capacité de syndicalisation.

NÉGOCIER des accords internationaux, nationaux, sectoriels et d'entreprises dans nos secteurs et travailler par l'intermédiaire de réseaux internationaux de syndicats. L'IBB aidera les syndicats à améliorer les conditions de travail grâce à des accords contraignants et au renforcement des systèmes de négociation collective afin de donner une plus grande couverture aux travailleurs dans nos secteurs.

MOBILISER pour influencer les politiques par le moyen du plaidoyer mondial, l'action solidaire et des campagnes mondiales. L'IBB aidera les syndicats à améliorer leurs capacités institutionnelles et à mettre en place des structures industrielles tripartites. L'IBB soutiendra les dialogues sociaux majeurs et l'élaboration des politiques industrielles durables..

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'IBB



LES SYNDICATS FONT LA DIFFÉRENCE



XIII. PRIORITÉS DE L'IBB POUR LA PÉRIODE 2014-2017

Le nouveau Plan stratégique de quatre ans de l'IBB qui sera mis en œuvre de 2014 à 2017 accorde la priorité à des activités plus vastes avec les affiliés en matière d'organisation, de négociation et de politiques importantes. Cela nécessitera des stratégies novatrices pour renforcer le militantisme et l'engagement des membres ; des partenariats et accords syndicat-patronat; la participation institutionnelle afin d'influencer les politiques sociales ; l'établissement d'alliances avec des organisations aux sensibilités similaires et l'amélioration des réseaux transnationaux de syndicats.

Il n'y a pas qu'une seule bonne approche. Les syndicats peuvent faire usage de normes et de droits afin d'impliquer les travailleurs et la société, les gouvernements, les institutions internationales et les partenaires du secteur industriel à l'échelle mondiale, nationale et locale. Le réseautage social et les campagnes seront mis en évidence au cours de cette période, et les accords internationaux visant à mettre en œuvre des normes du travail seront consolidés et mis en œuvre, fournissant ainsi une base solide de connaissances et une plateforme de négociation pour les syndicats dans nos secteurs.

Les pratiques d'exploitation dans les secteurs du bâtiment et de la sylviculture sont en grande partie imputables à l'utilisation des entrepreneurs en main-d'œuvre, une pratique qui empêche les travailleurs de se constituer en syndicat pour défendre leurs droits. Il est impératif que nous nous attelions aux relations de travail pour nous assurer que l'employeur principal garantit l'égalité des droits tout au long du processus de la sous-traitance et des chaînes d'approvisionnement.

Nous devons mettre un terme aux emplois précaires. Nous ferons campagne pour des investissements dans les secteurs du bâtiment et du bois. Nous devons développer les compétences de tous les travailleurs et des jeunes travailleurs en particulier. Nous devons tout mettre en œuvre pour l'apprentissage des jeunes et la formation professionnelle afin d'offrir des emplois durables. Nous devons persuader les gouvernements et les employeurs à soutenir des emplois durables et écologiques et continuer à promouvoir la gestion durable des forêts ainsi que la certification forestière.

L'obtention de l'égalité des droits pour les groupes de travailleurs vulnérables est au cœur de la stratégie des syndicats de l'IBB. Nous allons augmenter la visibilité des femmes, des travailleurs migrants et des jeunes syndicalistes, en assurant leur participation aux activités de l'IBB. Nous allons utiliser l'intégration du genre comme un outil pour parvenir à l'égalité et renforcer la participation des femmes aux activités et structures syndicales. Nous allons continuer à faire entendre les voix des femmes de l'IBB, le 8 mars de chaque année - à l'occasion de la Journée internationale des femmes.

Nous continuerons à faire campagne contre le travail des enfants et en faveur des droits des enfants à l'éducation. Nous allons renforcer l'IBB Connect, la Campagne mondiale pour les droits des travailleurs migrants. Nous allons assurer les droits des travailleurs migrants par le biais de stratégies d'organisation, de politiques et de changements législatifs au niveau national, régional et mondial, des campagnes de communication et de développement de programmes axés sur les services.

Nous allons rechercher la justice par tous les moyens, nous battre pour la santé, la sécurité et le travail décent. Cela nécessite le respect des droits des syndicats, des normes internationales du travail, des lois nationales et des accords de convention collective. Il faut beaucoup plus d'emplois directs et une plus grande couverture de négociation collective pour garantir les droits des syndicats et du travail, un salaire décent pour les hommes et les femmes, des heures de travail raisonnables, de bonnes normes de santé, de sécurité et de bien-être et de développement des compétences. L'objectif est de minimiser les risques sanitaires pour les travailleurs et maximiser leur rentabilité et la qualité du travail. L'IBB

prendra une part active dans l'amélioration des normes internationales de santé et de sécurité et coopérera avec la CSI afin de développer une stratégie mondiale efficace en matière de santé et de sécurité, en ciblant les principales institutions des Nations Unies, y compris l'OIT et l'OMS. L'IBB va s'évertuer à influencer l'agenda de l'OIT sur la santé et la sécurité, y compris l'application des conventions et recommandations relatives à la santé et à la sécurité, ainsi que le programme de travail décent, afin d'élaborer de meilleures normes de protection des travailleurs dans nos secteurs. L'IBB doit continuer à être active dans le dialogue social au niveau mondial et examinera les accords et les bonnes pratiques en matière de santé et de sécurité, d'approvisionnement et de contrats. L'IBB élaborera un plan d'action pour la santé et la sécurité couvrant la période 2014-2017, avec des initiatives concrètes sur les institutions d'élaboration des politiques en matière de santé et de sécurité. L'IBB invitera les affiliés à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce plan d'action.

L'IBB mobilisera les syndicats lors de la Journée internationale commémorant les travailleurs morts – le 28 avril de chaque année – afin de souligner le caractère évitable des décès, blessures et maladies attribuables au travail, et continuera la lutte pour éliminer l'utilisation de l'amiante dans le monde entier. La promotion de la santé et de la sécurité au travail est une priorité majeure dans la stratégie de syndicalisation de l'IBB.

Les travailleurs syndiqués sont conscients de leurs droits en matière d'emploi et peuvent négocier collectivement avec les employeurs afin de s'assurer que ces droits sont respectés. Les représentants syndicaux sont cruciaux dans le suivi du respect des échéanciers de paiement, des contrats, des accords et statut et règlement du personnel, dans la fourniture d'informations et de la formation, l'inspection des chantiers afin de prévenir les risques et améliorer les normes de santé et de protection, communiquer avec le personnel et coopérer avec la direction, en particulier à travers les comités mixtes patronat-syndicat.

Les droits des syndicats font partie des droits de l'homme. La justice sociale ne peut être réalisée sans que les travailleurs obtiennent, protègent et utilisent ces droits. L'IBB fera campagne pour défendre et promouvoir les droits syndicaux et combattre les comportements antisyndicaux à l'échelle mondiale.

L'IBB et ses affiliés mettront tout en œuvre pour l'application effective de toutes les principales normes internationales du travail, tant au niveau national qu'avec les Institutions financières internationales et continueront à soutenir la campagne en faveur de la ratification des Conventions de l'OIT.


L'IBB initiera et participera aux actions syndicales afin de s'atteler à l'impact de la crise économique et des changements climatiques par la promotion des emplois verts, décents et sûrs. Nous allons promouvoir la gestion durable de la sylviculture et de la construction.

L'IBB à l'œuvre

L'IBB organisera les syndicats des multinationales et établira de solides réseaux régionaux et internationaux pour aider à négocier des accords de convention collective et améliorer les conditions de travail, de santé et de sécurité.

L'IBB renforcera le dialogue social et les accords avec les multinationales et les associations internationales et régionales d'employeurs. Elle formulera des programmes d'action à mettre en œuvre avec les gouvernements, les employeurs et les organisations multilatérales, et continuera à influencer et contrôler les activités des banques de développement multilatérales.

L'IBB établira des alliances stratégiques avec des groupes de la société civile et d'autres partenaires sociaux qui partagent nos valeurs globales et objectifs spécifiques. Par ailleurs, nous améliorerons la mise en œuvre et le suivi des accords-cadres internationaux et initierons de nouveaux accords avec des entreprises responsables.



PRIORITÉS POUR LA PÉRIODE 2014-2017

L'IBB soutiendra les syndicats qui organisent dans les projets d'infrastructures, à l'aide d'accords sectoriels qui ont été obtenus par rapport aux droits des syndicats, à la santé et à la sécurité ainsi qu'aux normes internationales du travail.

Nous intensifierons les campagnes de syndicalisation pour élever le niveau de vie et améliorer les conditions de travail dans les projets d'infrastructures dans toutes les régions. En ce qui concerne les événements sportifs internationaux, nous le ferons par le biais de l'action syndicale commune, selon le slogan « Jeux justes – Jeu décent ».

PRIORITÉ : ORGANISER

Défendre et faire reconnaître les normes de travail, de santé, de protection et de travail décent, qui doivent être mises en œuvre par les gouvernements, les employeurs et la société dans tous les pays et par les institutions internationales et les multinationales, comme suit:

1 organiser et négocier avec les entreprises multinationales;

2 organiser les travailleurs des grands projets d'infrastructures et de travaux publics ;

3 promouvoir la certification forestière, la gestion durable des forêts et des emplois durables dans le secteur du bois ;

4 organiser les travailleurs des projets de construction des infrastructures des grands événements sportifs, sous la bannière de la campagne de l'IBB « Jeux justes – Jeu décent »

5 sensibiliser sur le droit à la santé, à la sécurité et au bien-être au travail et revendiquer de meilleures normes internationales en matière de santé et de sécurité ;

PRIORITÉ : EMPLOIS

Lutter pour des emplois durables dans les projets d'infrastructures grâce à l'amélioration de l'efficacité climatique, en mettant aux normes les bâtiments et maisons, en appliquant les politiques du travail et de l'emploi dans les secteurs du bâtiment, de la sylviculture et du bois, en négociant directement l'emploi direct et le statut juridique de l'emploi pour tous les travailleurs, sur la base de :

6 la campagne pour mettre fin au travail précaire et au "dumping social" ;

7 la lutte contre l'abattage illégal du bois et la promotion d'une meilleure gouvernance dans le secteur sylvicole afin de créer davantage d'opportunités d'emploi.

PRIORITÉ: DROITS

Défendre et promouvoir les droits des syndicats et l'égalité des droits pour tous, y compris les jeunes travailleurs, les femmes travailleuses et les travailleurs migrants, grâce à l'IBB :

8 campagne pour défendre et promouvoir les droits des syndicats ;

9 campagne mondiale pour les droits des travailleurs migrants ; et

10 campagne pour l'emploi des jeunes et l'égalité en genre



XIV. VIOLATION DES DROITS DES TRAVAILLEURS - CAS DU SÉNÉGAL

"Les Africains se demandent si la Chine leur prépare le déjeuner ou le mange"



**Calvaire à la chinoise à Ila'a Touba :
Esclavage rampant des travailleurs...
Misérables primes (450 F CFA/heure)...
Aucun droit syndical »**

Les accusations sont graves et émanent de la bouche de deux travailleurs, licenciés pour avoir osé dénoncer les conditions regrettables de travail imposées par l'entreprise en charge de la construction de l'autoroute Ila'a Touba. En effet, Serigne Ndiaye soudeur et Abdou Khadre Diack, mécanicien ont été renvoyés par la CRBC. Ils ont commis la forfaiture d'avoir ouvert leurs bouches car, disent-ils, «à CRBC, on travaille, on ne parle pas!»

Sous réserve de la réaction des Chinois de la CRBC (injoignables), il ressort de cet entretien réalisé avec ces deux jeunes qu'il se passe « une exploitation du Sénégalais par le Chinois » dans les dédales obscures de l'autoroute Ila'a Touba. En à croire Serigne Ndiaye, les

travailleurs sont réduits à la servitude. « Nous sommes traités comme des esclaves. Ceux à qui on fait croire que nous travaillons dans de bonnes conditions ont tout faux. Nous vivons toutes les misères du monde. Les Chinois nous engueulent à longueur de journée. Il n'est permis à personne de parler ou de réclamer un meilleur traitement. Dès que vous le faites, vous êtes chassés. Nous travaillons depuis 9 mois sans contrat de travail. Nous n'avons aucun droit. Même licenciés, nous ne pouvons prétendre à aucune indemnité ».

Même de son de cloche chez Abdou Khadre Diack, le mécanicien. « La possibilité de syndicalisation est inexistante à CRBC. Aucune autorité n'est, une seule fois, venue s'enquérir de notre situation. Elles se limitent à discuter avec les Chinois. Nous percevons 450 F CFA pour chaque heure de dur labeur. Et gare à ceux qui détériorent le matériel de l'entreprise. Les chauffeurs victimes d'accident sont certes, pris pour les besoins des premiers soins par l'entreprise, mais ils sont obligés de payer la réparation du véhicule et de poursuivre par leurs propres moyens, leur traitement médical. Parmi les victimes de cette injustice, il y en a qui sont en train de payer la somme de 200 000 F CFA et 150 000 F CFA. Nous n'avons point de primes de risque. Nous travaillons du lundi au dimanche. Aucun jour de repos n'est octroyé ». Les deux travailleurs licenciés interpellent l'État du Sénégal sur la nécessité de leur venir en aide.

Dakaractu demeure ouvert à l'entreprise CRBC pour recueillir ses éclaircissements sur la situation mise en cause... www.dakaractu.com.



IBB R gion
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT



Organisation, N gociation & Mobilisation

  FAIRE:

À PROPOS DE L'IBB

Lors du Congrès mondial qui s'est tenu le 9 décembre 2005 à Buenos Aires, la Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (FITBB) et la Fédération mondiale des organisations de la construction et du bois (FMCB) ont fusionné pour créer une nouvelle fédération syndicale internationale dénommée Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois – IBB. L'IBB est la fédération internationale regroupant les syndicats indépendants et démocratiques ayant des membres dans les secteurs du bâtiment, des matériaux de construction, du bois, de la sylviculture et secteurs alliés.


L'IBB regroupe environ 334 syndicats et près de 12 millions de membres répartis dans 130 pays. Son siège se trouve à Genève en Suisse. Elle a des bureaux régionaux et des bureaux de projets dans les pays suivants : Panama, Malaisie, Afrique du Sud, Inde, Burkina Faso, Chili, Kenya, Russie, Pérou et Brésil. L'IBB Région Afrique et Moyen-Orient a ses bureaux à Johannesburg et compte 64 affiliés dans la région. Nous coopérons avec plusieurs partenaires afin de renforcer les capacités de nos affiliés et continuer à défendre la cause des travailleurs, faire pression et faire campagne pour les droits des travailleurs et de meilleures conditions de travail pour nos membres.

Per-Olof Sjöo de GS-Suède est le président de l'Internationale. Les vice-présidents sont Pierre Cuppens de ACV-BI de Belgique et Dietmar Schäfers de IG Bau d'Allemagne et le secrétaire général est Ambet Yuson des Philippines. Le dernier congrès de l'IBB s'est tenu en décembre 2013 à Bangkok en Thaïlande. Le prochain congrès de l'IBB se tiendra en décembre 2017 en Afrique du Sud. Le président de la région Afrique et Moyen-Orient est Piet Matosa d'Afrique du Sud et la représentante régionale est Crecentia Mofokeng d'Afrique du Sud.

LA FORCE DE L'IBB AU NIVEAU MONDIAL

L'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB) est la voix internationale des travailleurs et des syndicats des secteurs de la construction, des matériaux de construction, de la sylviculture et du bois. En favorisant le rapprochement des travailleurs, en reconnaissant la diversité, en soutenant la syndicalisation des travailleurs et en luttant contre l'injustice, l'IBB aide à créer un monde plus équitable pour les travailleurs qui bâtissent notre futur. Unis, nous réclamons des emplois décents, le respect des droits des travailleurs, l'égalité du genre et des stratégies de croissance durable.

De plus en plus, le travail de l'IBB s'est axé sur la syndicalisation des travailleurs des multinationales, y compris des multinationales chinoises, étant donné l'expansion de leurs opérations au niveau international. La stratégie de syndicalisation comprend un certain nombre d'outils dont le plus important est l'accord-cadre mondial. La valeur de l'accord-cadre mondial est sa portée internationale, au niveau géographique et de la chaîne d'approvisionnement. Le défi est de faire en sorte que l'engagement à respecter les droits des travailleurs soit une réalité au niveau mondial. Ce travail de syndicalisation est soutenu par une stratégie globale de communication, y compris le contrôle des compagnies sur le site suivant : <http://blogs.bwint.org/mnc>



Ambet YUSON
Secrétaire général de l'IBB

BUREAU REGIONAL: 30 Basson Street, Glenvista 2091, South Africa, T: +27 11 682 3091, E: afro@bwint.org

SIEGE DE L'IBB: 54 Route de Acacias, CH – 1227, Carouge, Switzerland, www.bwint.org

